



ENTRETIEN

Jean-Pierre Kahane

ACTUALITÉ

Rapport Le Déaut

MONDES UNIVERSITAIRES

« Les doctorants sont les forces vives des laboratoires »

CULTURE

Être cinéaste en Iran

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 611 JANVIER 2013

# e s n e s u p

**Quelle loi pour  
l'enseignement  
supérieur et  
la recherche**



## ÉPHÉMÉRIDE

29 JANVIER

Réunion bilatérale générale  
MESR/FSU

sur loi enseignement supérieur

31 JANVIER

Journée d'action et de grève  
dans la Fonction publique à l'appel  
de la CGT, FSU et Solidaires

5 FÉVRIER

Ouverture de l'application  
ELECTRA pour l'enregistrement  
des dossiers de candidature  
pour les promotions  
des enseignants-chercheurs

7 FÉVRIER : CSE

7 FÉVRIER

Commission Administrative

10 FÉVRIER

Assemblée générale d'Attac

DU 11 AU 15 FÉVRIER

Congrès FSU à Poitiers

18 FÉVRIER : CNESER

Un CNESER sur le projet de loi  
se tiendra très probablement  
en février, la date n'est pas encore  
connue (projet de loi présenté  
en conseil des ministres à la mi mars).

## CRIME POLITIQUE ?

Trois militantes kurdes  
assassinées en plein Paris

Dans la nuit du 7 au 8 janvier, dans les locaux parisiens du Centre d'Information sur le Kurdistan, ont été découverts les corps sans vie de trois militantes bien connues de la cause kurde. Tout indique une exécution par « contrat », un crime politique. En soutien à l'embryon d'enseignement supérieur mis en place par les dirigeants de la jeune région autonome du Kurdistan d'Irak (1993 et suivantes), j'ai alors au nom du SNESUP participé à une mission qui m'avait marqué par le mélange tradition-modernité, par le souci de préservation de la culture et de participation à la création des savoirs, par l'espoir et la joie malgré les villages rasés et/ou gazés peu de temps auparavant, par la place faite et prise par les femmes à côté des survivances princières sinon féodales.

Nous rappelons notre soutien à la lutte des Kurdes pour leurs droits culturels, économiques et politiques, et exigeons que la lumière soit faite sur les auteurs et les commanditaires de cet assassinat. ●

Jean-Paul Lainé

## COMMUNIQUÉ SNESUP DU 15 JANVIER (Extraits)

Liberté et réhabilitation  
pour Pinar Selek (sociologue  
à l'université de Strasbourg)

Suite à 15 années de persécution par l'État turc, Pinar Selek, féministe et militante des Droits de l'Homme, a été contrainte à l'exil. Accusée de complicité en 1998 dans un attentat qui, par la suite, s'est révélé être un accident, elle a été emprisonnée et torturée. Bien qu'elle ait été acquittée trois fois, elle est de nouveau poursuivie par la Cour criminelle d'Istanbul qui requiert contre elle la prison à vie. Le SNESUP-FSU de l'université de Strasbourg, dans un communiqué du 11 janvier, propose à l'ensemble des acteurs de l'établissement la création d'un comité de soutien universitaire, la tenue d'une manifestation de soutien le 24 janvier et l'envoi ce même jour d'une délégation officielle à Istanbul.

Le SNESUP-FSU exige des autorités turques la réhabilitation immédiate de Pinar Selek. Il demande au président de la République, au gouvernement français et au Parlement européen d'intervenir par tous les moyens utiles pour faire cesser toute poursuite judiciaire à l'encontre de Pinar Selek.

Lien : <http://www.pinarselek.fr> ●

## COMMUNIQUÉ FSU (Extraits)

## Le droit du travail en jeu...

La négociation entre les syndicats et les organisations patronales visant « à une meilleure sécurisation de l'emploi » vient de se terminer. Dans une situation économique en quasi récession, avec un chômage record et une augmentation prévue du chômage très forte dans les premiers mois de l'année 2013, l'insatisfaction liée à cet accord traduit le fait que l'intransigeance patronale est totalement inadaptée pour répondre à la crise économique et sociale.

La flexibilité et la souplesse réclamées par le MEDEF existent malheureusement déjà et sont largement mises en application, avec un résultat sur le taux de chômage que l'on connaît !

L'accord conclu hier n'est pas satisfaisant. Avec 5 millions de chômeurs dans le pays, il faut au contraire encore plus de protection contre les licenciements « sans cause réelle ou sérieuse » ou/et « abusifs ». Il est désormais nécessaire de travailler à la construction de propositions convergentes, unitaires, répondant à la situation dramatique du travail que nous vivons.

La FSU est prête à y contribuer. ●

le snesup

MENSUEL  
DU SYNDICAT  
NATIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

Directeur de la publication : Guy Odent

Coordination des publications : Thierry Astruc

Rédaction exécutive :

Thierry Astruc, Annliese Nef,  
Christophe Pébarthe, Alain Policar

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi  
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :

SIPÉ, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 € / an

Joint à ce numéro :

Supplément 16 pages FDM ; 16 pages Congrès

Illustration de couverture : © Didier Chamma

# 2013, forcer le débat, ensemble construire l'action

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

*L'encre a à peine eu le temps de sécher... Un premier projet de loi sur l'ESR vient d'être communiqué, quelques jours seulement après la remise du rapport Le Déaut, futur rapporteur de la loi pour le Parlement. Le premier projet, tout comme le rapport, ne marquent pas la rupture attendue avec les logiques néo-libérales à l'œuvre depuis une dizaine d'années.*



Stéphane Tassel  
secrétaire général

*taires, une fois de plus exclus des débats. Le vote largement majoritaire du CNESER contre le projet de loi dite de refondation de l'École est un signal net, qu'il nous faut amplifier dans les prochaines semaines.*

*Pour les réels changements qu'attendent les personnels, il nous faut agir sur les contenus du prochain texte législatif devant se substituer aux lois « Pacte pour la Recherche » et LRU, puis sur les textes réglementaires. Ce sera en particulier le cas de la nature de l'instance qui devrait remplacer l'AERES, dont les jours sont désormais comptés. Cela exige l'implication de tous pour faire pression sur le gouvernement et les parlementaires. Rien n'est définitivement arrêté... Agissons pour la satisfaction de nos revendications, pour l'emploi, pour stopper les non-renouvellements de CDD et intégrer les précaires, pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche.*

*C'est une année qui débute tambour battant.*

*Une année, pendant laquelle faire entendre la voix de la communauté universitaire, niée depuis bien trop longtemps, est un enjeu de tous les instants ; imposer le débat, rassembler, agir pour la satisfaction de nos revendications... tels sont les mots d'ordre d'une année d'une densité rare pour le SNESUP.*

*2013 s'est ouverte par un CNESER exceptionnel en présence de G. Fioraso et V. Peillon, portant sur la formation des maîtres, sur les ESPE et l'avenir des acteurs impliqués. Avançant pied à pied nos propositions, faisant adopter tous nos amendements pour le service public d'éducation et de recherche, pour des mécanismes de régulation nationale, pour des moyens à la hauteur des besoins de formation et de recherche, nous faisons entendre les universi-*

*taires, une fois de plus exclus des débats. Le vote largement majoritaire du CNESER contre le projet de loi dite de refondation de l'École est un signal net, qu'il nous faut amplifier dans les prochaines semaines.*

*À toutes et à tous, une très bonne année 2013, dans l'action le 31 janvier prochain... en grève et dans les manifestations autour des enjeux de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, pour l'emploi, et pour la reconnaissance des qualifications...*

## ACTUALITÉ 4

- Rapport Le Déaut : c'est dans les **vieux pots...** ?
- Projet de loi Refondation de l'École : peu de véritables ruptures dans **l'École du socle**
- CNESER : la **communauté universitaire** rejette massivement la loi sur l'École
- Languedoc-Roussillon : **quel avenir** pour l'ESPE ?

## MÉTIER 7

- **Le sous-emploi subi** : se faire respecter et ne pas culpabiliser !

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

## MONDES UNIVERSITAIRES 17

- « **Qu'est-ce qu'est l'université devenue ?** »

## DOSSIER 9

### Quelle loi pour l'enseignement supérieur et la recherche ?

Abroger le Pacte Recherche et la loi LRU, obtenir l'abandon des Responsabilités et Compétences Élargies (RCE), le retour à une gestion nationale des personnels et un réengagement financier de l'État, voilà des revendications portées par la communauté universitaire. Qu'en est-il aujourd'hui ? Après les Assises, auxquelles la communauté universitaire, les syndicats, ont été peu associés, les propositions du gouvernement – divulguées aux syndicats seulement le 18 janvier – ou du rapporteur de la loi, ne consacrent pas la rupture attendue avec les politiques précédentes. La volonté de créer un nombre restreint de pôles universitaires se confirme.



© bookandresearchchronicle.blogspot.fr

- Recherche : « **Les doctorants sont les forces vives des laboratoires** »

## INTERNATIONAL 19

- Outre-manche : **loin du gigantisme** universitaire
- Espagne : **l'appel des présidents** d'université
- Suisse : les **chercheurs suisses se rebellent !**

## ENTRETIEN 20

- avec **Jean-Pierre Kahane**

## CULTURE 22

- Être **cinéaste** en Iran

## SNESUP POINT COM 23

- Budget du SNESUP : **bilan** et perspectives
- Congrès FSU 2013 : de quelques **enjeux importants...**

# C'est dans les vieux pots... ?

→ par Christophe Pébarthe, *secrétaire national*

Il s'agirait d'accorder à l'État un rôle accru et, dès lors, de proposer un service public au service de la compétitivité, c'est-à-dire des entreprises.

Dès l'introduction, le lecteur/trice éprouve une gêne. « Les Assises [...] ont révélé un traumatisme » (p. 3). Le vocabulaire psychologico-médical, « frustration », « fatigue », « stress », décrit une communauté universitaire « abasourdie » (p. 4), incapable de réfléchir à ce qui lui arrive. Ce jugement découle du silence assourdissant du rapporteur sur les mouvements que les établissements ont connus entre 2007 et 2009. Pourtant, nombre d'universitaires ont analysé les réformes qu'ils subissaient, le SNESUP aussi. *New Public Management*, politique néolibérale, telles en sont les dénominations usuelles.

Cette négligence n'est pas fortuite. Elle permet d'affirmer qu'« il n'est pas forcément question de remettre en cause tous les principes actuels d'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ; car certains, comme l'autonomie des universités, [...] sont désormais des acquis bénéficiant d'un consensus » (p. 5). La récente lettre des présidents d'université demandant à l'État de reprendre la gestion de la masse salariale n'a pas dû parvenir à J.-Y. Le Déaut ! Si le consensus existe, c'est la demande d'abrogation de la loi LRU et de ses dérivés.

La gêne devient certitude lorsque l'on nous explique qu'il n'y aura pas de rupture avec la politique précédente. « Le modèle de performance par la coopération » à construire est « une condition indispensable pour que le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche devienne le fer de lance du Pacte de compétitivité ». Et les points sur les « 1 »

sont mis : « Dans la recherche, il s'agit de décliner les percées fondamentales en innovations industrielles, qui contribuent ensuite au soutien de l'activité dans les bassins d'emploi » (p. 5). Le crédit d'impôt recherche est défendu (p. 30 et 114-115). Bref, la coopération, nouveau mantra gouvernemental, n'est qu'un artifice



Dans la continuité...

© gilbert-garcin.com

▼  
**La coopération,  
nouveau mantra  
gouvernemental,  
n'est qu'un artifice  
rhétorique  
pour masquer la  
continuité.**  
▲

rhétorique pour masquer la continuité, c'est-à-dire la poursuite d'une même politique, dont l'origine est le processus de Bologne (p. 60).

Sous couvert de donner les moyens aux établissements autonomes, les dispositions proposées par le rapporteur témoignent surtout du rôle accru accordé à l'État et ses déclinaisons. Ainsi, parmi les huit personnalités extérieures élisant désormais le président, trois seront nommés par le recteur, le président de

Région et le chef d'un exécutif local. De même, tout en affichant une certaine souplesse en proposant une accréditation à la place de l'habilitation, l'intervention étatique est forte, suggérant « une nomenclature unifiée et radicalement simplifiée » (p. 28) ; et l'effacement du CNESER. La création d'un « Agenda stratégique de recherche et d'enseignement supérieur »,

présenté comme une « reprise en main » de la programmation de la recherche (p. 15), pleinement inscrite dans la politique européenne (p. 61), témoigne d'une même volonté.

L'idéologie reste la même, la compétition des individus entre eux, corrigée par la sélection sociale. « Il ne faut pas casser ce qui marche bien, le système de préparation aux grandes écoles a fait ses preuves, gardons-le » (p. 70). Est-ce donc

le produit des inégalités sociales le plus cru, la pédagogie souvent surannée, le bachotage généralisé, l'apprentissage du conformisme qui constituent « ce qui marche bien » ? L'orientation individualisée, la lisibilité des parcours, les parcours personnalisés sont présentés comme les solutions miracles, effaçant les déterminations sociales des choix individuels, notamment l'auto-évaluation pratiquée par les lycéens issus des catégories modestes (« ce n'est pas pour moi »). Or la « pédagogie 2.0 » ne résoudra pas ces inégalités structurelles. Quand le rapporteur propose d'inscrire le service à la société dans la loi, il faut entendre les innovations, réduites aux seuls impératifs marchands (p. 111).

Le rapport dessine en creux une autre Université. Il est significatif que les réformes envisagées pour la licence ne disent rien de la place de la recherche dans l'enseignement dès la L1. La réussite étudiante c'est l'insertion professionnelle, même si le rapport rappelle que l'échec en licence n'est pas un problème significatif : 20 % des étudiant(e)s sortent sans diplôme, l'un des taux les plus faibles de l'OCDE (p. 83). Un service public compétitif au service de la compétitivité, c'est-à-dire des entreprises, telle semble être la conception de M. Le Déaut. Dans le vieux pot néolibéral... ●

(1) Rapport remis le 14 janvier 2013 par le député J.-Y. Le Déaut, à la suite de sa participation aux Assises, au Premier ministre.

# Peu de véritables ruptures dans l'École du socle

→ par Gisèle Jean, membre du Bureau national

La loi, dite de refondation de l'École, semble plus un compromis pour poursuivre la construction d'une école du socle qu'un véritable changement.

Après la loi Jospin qui tentait de favoriser le mouvement de massification (objectif de 80 % d'une classe d'âge au bac, élève au centre du système éducatif et création des IUFM), la loi Fillon de 2005 se plaçait résolument dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et de l'employabilité des jeunes en introduisant le socle de compétences et son évaluation pour l'école obligatoire, l'individualisation et le contrat, le recrutement des enseignants au niveau master. Le projet de loi Peillon semble, quant à lui, plus résulter de compromis entre les forces en présence dans le monde éducatif et politique que porteur d'un projet nouveau et ambitieux, même s'il déclare vouloir « *élever le niveau de connaissances, de compétence et de culture de tous les enfants, accroître son niveau de croissance avec des jeunes mieux formés et dotés de hautes compétences, lutter contre le chômage des jeunes, réduire les inégalités sociales et territoriales, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, recréer une cohésion nationale et un lien civique autour de la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous* ».

Dans l'exposé des motifs, il détermine cinq axes prioritaires : la formation des enseignants et la création des ESPE ; l'entrée de l'école dans l'ère du numérique ; mettre les contenus des enseignements et la progressivité des apprentissages au cœur de la refondation ; partenariat avec les parents et orientation, ces deux derniers dossiers étant mal engagés.

Le texte affirme, en outre, que « la qua-

lité d'un système éducatif tient d'abord à la qualité de ses enseignants » ce qui ne peut faire qu'accroître tout comme l'accroissement du nombre de postes. Cependant les annonces ne suffisent pas pour construire dans la durée et démocratiquement les changements.

## PLUS DE POSTES : OUI, MAIS UNE LOI N'ÉTAIT PAS NÉCESSAIRE

La principale remise en cause est celle du dogme de la suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux. Le fait de créer 150 000 emplois par concours externes dont 90 000 pour remplacer les départs en retraite et 60 000 nouveaux est un élément positif mais l'arbitrage budgétaire aurait été suffisant. Désormais les questions qui se posent ne peuvent être résolues, faute d'un projet global porté par le MEN et le MESR. En effet, comment recruter de nouveaux enseignants sans revaloriser la profession en termes financiers et de reconnaissance sociale ? Comment permettre à plus de jeunes de faire des études longues dans l'Université sans accroître les aides, bourses ou allocation d'autonomie ? Comment sécuriser les parcours et reconstituer des viviers dans toutes les disciplines sans annoncer et mettre en place dès la rentrée un système de prérecrutements ?

## UN NOUVEL ÉLAN DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DANS LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES SUPÉRIEURES DE L'ÉDUCATION : OUI, MAIS SANS LES PERSONNELS ET AVEC LA MAINMISE DES RECTEURS

Le projet de loi consacre une partie importante à la création des Espé. Celles-ci ont désormais les missions de formation initiale des enseignants (comme l'avait les IUFM), la formation continue des personnels (aujourd'hui attribuée au rectorat ou inspection d'académie) et la formation des enseignants du supérieur. Ce qui est convergent avec nos

demandes. Mais la construction des Espé se fait dans l'urgence pour une mise en place en septembre 2013, sans transfert des personnels et sous la tutelle du recteur. Il faut des garanties sur le fléchage des moyens. De plus, comme les IUFM, les Espé ne sont pas suffisamment intégrées au développement de la recherche. Pour former des enseignants concepteurs de haut niveau il faut une formation à la recherche et *par* la recherche ce que le projet occulte totalement. Bref, le gouvernement profite de la loi pour tester discrètement l'élargissement du mécanisme d'accréditation aux ESPE, avant une généralisation rapide. Un tel mécanisme vaudrait pour le moins un débat national.

▼  
Comment recruter de nouveaux enseignants sans revaloriser la profession en termes financiers et de reconnaissance sociale ?  
▲

## LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS : OUI, POUR UNE SCOLARISATION PRÉCOCE MAIS TRÈS INSUFFISANT

L'accès à l'école maternelle dès deux ans est organisé « *en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les départements et régions d'outre-mer* », et à trois ans pour tous, ce qui est une vraie rupture.

## UNE CULTURE COMMUNE : OUI, MAIS AVEC LE MAINTIEN DU SOCLE

La notion de culture a été ajoutée à celles de connaissances et de compétences, et renvoie à un décret la fixation de ses éléments constitutifs.

Si la complexité de l'évaluation est relevée, pour autant rien n'est affirmé quant à la suppression d'une évaluation en compétences.

La loi ne prévoit rien au-delà de la scolarité obligatoire, renvoyant à plus tard une réforme des lycées.

Il s'agit donc bien d'une loi sur l'École du socle, prévoyant par ailleurs la disparition des conseillers d'orientation psychologues, sans construire une transformation du système éducatif dans le sens d'une véritable démocratisation. ●

Mauvais choix...



# La communauté universitaire rejette massivement la loi sur l'école

→ par Stéphane Tassel

Le rôle et la fonction accrue du CNESER, comme instance de régulation nationale élue, sont un enjeu majeur.

Pendant le CSE du 15 décembre dernier en présence du ministre, le SNESUP a quitté la séance, faute d'avoir pu faire entendre la voix des universitaires. Sur notre pression, une séance exceptionnelle du CNESER s'est déroulée le 8 janvier en présence de G. Fioraso et de V. Peillon à qui nous réservions notre expression sur un sujet ne pouvant accepter la prééminence du seul ministère de l'Éducation nationale.

Affichant des relations renouvelées entre le MESR et le MEN, G. Fioraso a ouvert la séance qui devait examiner article par article les parties supposées ne traiter que de l'enseignement supérieur, à la différence du CSE où la loi a été présentée en bloc sans possibilité d'amendements. La délégation du SNESUP a proposé des amendements et s'est engagée dans une bataille pied à pied pour nos revendications. Nous avons pesé pour faire figurer des universitaires dans le conseil supérieur des programmes ainsi que pour une référence explicite à la formation des ensei-

gnants *à et par* la recherche. La liste des amendements est disponible sur le site du SNESUP.

Concernant les dispositions transitoires, le CNESER s'est prononcé pour une création d'ESPE reportée au 1er septembre 2014. Il refuse un fonctionnement transitoire des conseils sans les élus et demande que les personnels des IUFM dépendent désormais des ESPE à la date de création. Tous les amendements présentés ont été adoptés.

Le CNESER a unanimement rejeté la confusion entretenue entre habilitation et accréditation. Cette dernière n'est pas sans conséquence, compte tenue de sa possible généralisation à toutes les composantes de PRES-EPCS transformées par la loi sur l'ESR, dont l'écriture est fortement avancée. En effet, si l'on s'appuie sur le rapport Le Déaut, des « communautés d'universités » seraient créées, encourageant les fusions et les regroupements d'établissements. Ces nouvelles structures entretiendraient la confusion entre public et privé,

empruntant leurs statuts aux PRES-EPCS. Conjugues au risque de la généralisation de la procédure d'accréditation, ces mesures menacent l'indépendance scientifique des établissements, le cadre national des diplômes et le monopole des universités dans la collation des grades et titres universitaires.

Alors que nous revendiquons un maillage territorial équilibré, les moyens répartis aux établissements pour répondre aux besoins du service public, le renforcement du processus d'habilitation, le rôle et la fonction accrue du CNESER, comme instance de régulation nationale élue, sont un enjeu majeur.

Le projet de loi sur l'École non amendé a reçu un cinglant avis défavorable (25 contre, 5 pour), bien loin du vote du CSE. À l'issue de ce vote, J.-M. Jolion (DGESIP) nous a indiqué la liste des amendements qu'il proposera aux deux ministres. Les amendements les plus importants étant rejetés, le SNESUP a voté contre le texte amendé (19 contre, 10 pour, 1 abst). ●

## LANGUEDOC-ROUSSILLON

### Quel avenir pour l'ESPE ?

→ par Isabelle Aliaga, PRAG, IUFM de Montpellier

Sans un cahier des charges et un cadre national clair, il y a tout lieu de craindre les dérives locales.

Intégré en 2008 à l'Université Montpellier II, l'IUFM de Montpellier fait aujourd'hui figure de rescapé, avec ses près de 2 000 étudiants, dans un paysage où la mastérisation a signifié au plan national, la fermeture de nombre de sites IUFM.

#### LA MASTÉRISATION

Dès la mastérisation de 2008, les contraintes sur l'IUFM ont été très fortes. La situation était devenue si tendue qu'en 2010-2011, des administrateurs de l'université avaient même tenté d'abaisser le budget de la composante IUFM de plus de 47,5 %... Les heurts furent nombreux mais la structure a finalement survécu. L'IUFM se porte donc aujourd'hui plutôt bien, même si nombre de nos étudiants obtiennent des concours dans d'autres académies.

#### LE TEMPS DU CHANGEMENT ?

L'année 2012 s'est ouverte sur une note de grand espoir. Mais aujourd'hui, d'autres doutes et surgissent. Dans notre contexte local, la région ne compte pas moins de cinq universités : deux petites qui sont pluridisciplinaires, Nîmes et Perpignan, et trois autres qui se concentrent sur la capitale régionale.

#### UN MONDE DE TENSIONS

Dès la mastérisation, l'université de Perpignan, ayant obtenu la création d'un master premier degré, est entrée en concurrence avec l'IUFM. Certains personnels de l'IUFM furent ainsi pris à parti mais aussi débauchés, au point que les sections SNESUP de l'université et celle de l'IUFM ont dû adresser un courrier aux deux présidents pour obtenir l'arrêt des hostilités. Peine perdue, rien n'est

réglé. Cette situation montre combien la loi LRU a introduit une compétition sans merci. Le gouvernement par souci d'équité veillera-t-il à inscrire, dans un cadre national, un maillage régional dans tous les départements ? Les collectivités territoriales le réclament. Les débats vont ainsi bon train sur les contours de l'ESPE, son inclusion dans un PRES commun à toutes les universités. Que deviendraient alors les personnels déjà inclus dans la masse salariale d'une seule université ? C'est dans ce contexte complexe que le recteur a reçu début décembre les cinq présidents des universités de l'ESPE, en s'excusant presque d'avoir invité le directeur de l'IUFM. La FSU régionale inquiète a demandé un entretien tant au président de l'université qu'au recteur. Sans un cahier des charges et un cadre national clair, nous craignons assurément des dérives locales. ●

# Le sous-emploi subi : se faire respecter et ne pas culpabiliser !

→ par Max Lebreton, Claire Bornais et Gérard Tollet, membres du secteur SDP

Le service non fait subi entraîne une diminution des responsabilités et une modification substantielle des activités statutaires de l'agent. La nouvelle circulaire sur les congés fournit les moyens de se défendre, notamment pour le maintien de la prime d'enseignement supérieur.

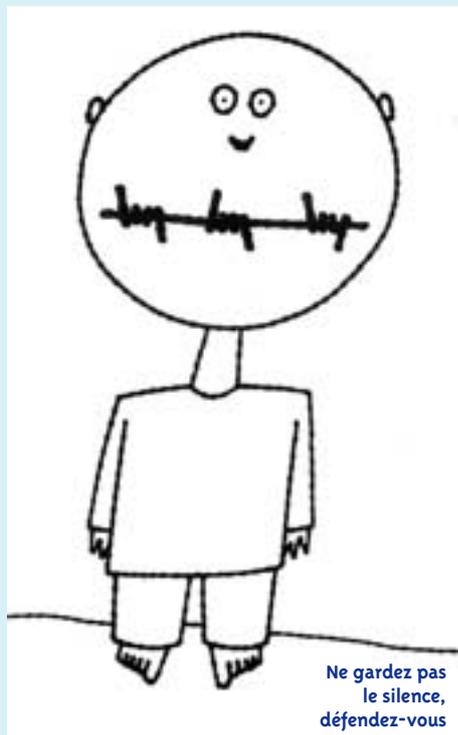
La loi Le Pors garantit à tout agent public une rémunération en contrepartie de l'accomplissement d'un service rendu. Il s'ensuit que toute absence de service entraîne de fait une privation de ce droit. Dans la pratique, il faut convenir qu'il persiste de nombreuses zones d'ombre malgré l'intervention du juge administratif.

Le secteur SDP est régulièrement questionné au sujet de services d'enseignement incomplets subis, avec leurs conséquences sur le plan statutaire et sur les personnes. Cette situation peut être le résultat mécanique d'une baisse du nombre d'étudiants, d'un changement de maquette pédagogique, ou bien d'une « mise au placard » et, dans ce dernier cas, il s'agit en fait d'une sanction disciplinaire déguisée.

## LA MISE AU PLACARD, UNE SANCTION QUI PEUT PLACER L'AGENT EN SITUATION DE SERVICE NON FAIT SUBI

Cette situation se caractérise pour l'agent par une diminution des responsabilités et une modification substantielle de ses activités statutaires lui imposant ainsi un décrochage entre ses tâches et ses obligations. Pour les enseignants et enseignants-chercheurs, cela peut se traduire par la réattribution arbitraire de cours à d'autres, ou la suppression d'un enseignement dans une maquette ultérieure. Elle peut être requalifiée en harcèlement moral, sous réserve que soit présent un faisceau d'indices concordants : agissements répétés, dégradation des conditions de travail, atteintes au statut et à la dignité, altération de la santé physique ou mentale, production de conséquences dommageables sur le plan professionnel.

Des diverses jurisprudences administratives, il ressort que l'absence de tout ou partie du service est une éviction de fait. Pour la qualifier, deux éléments sont à identifier : vérifier que la procédure d'attribution du service est conforme aux règles de la fonction publique et évaluer le niveau d'inactivité. À noter que devant le juge, c'est à l'employeur d'apporter la preuve qu'il n'y a pas eu éviction de l'agent. De son côté, ce dernier devra apporter des éléments et des témoignages à l'appui de ses déclarations.



© CBT

Dans tous les cas, ne jamais abandonner son poste de travail, respecter ses horaires, ne pas se mettre en faute vis-à-vis de l'employeur.

## DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Dans tous les cas, en situation de sous-emploi subi, de tâches à accomplir ne correspondant pas au statut, il faut respecter ses horaires, ne jamais « abandonner » son poste de travail, ne pas se mettre en faute vis-à-vis de l'employeur. L'important est de montrer que l'absence de travail n'est pas le fait de l'agent. Pour cela, il est indispensable de garder des traces écrites des échanges qui ont eu lieu au sujet du service prévisionnel. Même s'il est courant de discuter de vive voix de ces questions avec les collègues responsables des répartitions de service (ou directeur d'UFR), il est prudent, suite à l'entretien, d'envoyer au moins un courriel pour récapituler, de la manière la plus neutre possible, les échanges oraux, et éventuellement obtenir une réponse écrite. Lorsque la procédure d'attribution des services n'a pas été respectée (pour les EC) avec validation par le conseil de composante, le mentionner. Si la situation se dégrade, et si le recours au président devient nécessaire, ces éléments permettent de resituer les responsabilités respectives.

À noter que, de manière générale, y compris dans le cas d'une restructuration interne à l'établissement, il incombe au chef d'établissement de fournir un service complet aux collègues. Ainsi, lorsque le sous-service n'est pas du fait de l'intéressé et qu'aucun complément n'a été ou n'a pu être proposé par l'administration, le ministère considère qu'il n'y a pas faute et que l'enseignant ou l'enseignant-chercheur est dispensé des heures non faites. Ceci a été rappelé dans la nouvelle circulaire sur les congés dans

des exemples similaires (sous-service par suite d'application des maxima hebdomadaires ou lors d'un retour de congé). Cette circulaire (BOMESR n° 23 du 7 juin 2012) doit donc être un point d'appui, notamment pour que la prime statutaire de recherche et d'enseignement supérieure continue d'être normalement versée.

Enfin, le SNESUP revendiquant une baisse notable des services correspondant aux différentes RTT dont les enseignants n'ont jamais bénéficié, nous invitons les collègues à ne pas culpabiliser pour les heures qui n'ont pas pu être effectuées et à prendre rapidement contact avec leur section syndicale locale pour appui et conseils. ●

## RAPPELS DE COTISATIONS POUR LA RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE (RAFP)

De nombreux collègues ont reçu ces derniers mois ces rappels. Leur établissement avait oublié de précompter des cotisations salariales sur des périodes remontant jusqu'en 2005. Le SNESUP a demandé des explications et soulevé la question des délais de prescription dans un courrier adressé en juin au ministère.

Puisque les sommes en question sont prélevées sur les salaires, nous estimons qu'elles correspondent à des créances résultant de paiements indus en matière de rémunération d'agents publics, bénéficiant à ce titre d'une prescription biennale. La réponse que nous avons reçue en novembre refuse cette assimilation,

sans fournir toutefois d'explication, pour invoquer une prescription quinquennale moins favorable. Le SNESUP, qui conteste cette interprétation, invite les collègues intéressés à consulter le dossier détaillé dans la rubrique « Votre métier » du site du SNESUP (<http://www.snesup.fr/Votre-metier?cid=3712>)

## TOULOUSE

## IDEX

Suite au changement de majorité dans plusieurs établissements de Toulouse et notamment à l'engagement des listes Ensembles qui ont porté Bertrand Monthubert à la présidence de l'Université Toulouse-3 Paul Sabatier, l>IDEX de Toulouse a été révisé. Bien sûr cette révision reste dans le cadre national des IDEX et de l'idéologie élitiste que le changement de majorité gouvernementale n'a que peu modifié. Mais, ne boudons pas notre plaisir d'avoir, par les urnes, puis par des groupes de travail ouverts, reconstruit l'université de Toulouse et fait disparaître le périmètre d'exclusion (le texte parlait de la partie « excellente » à laquelle était réservée les financements). Il faut aussi noter que ces groupes de travail ont joué la transparence avec des comptes rendus publiés et des assemblées générales dans les établissements. Des éléments comme les chaires ont été remaniés avec le remplacement des sursalaires par une aide au démarrage de travaux de recherche. Le financement des ateliers inter-universitaires fournit enfin une solution à ceux qui essaient de partager les équipements de TP entre établissements. Un deuxième axe de réflexion a porté sur la construction de l'Université de Toulouse car le PRES a failli par son manque de transparence et de démocratie lors de la préparation de l>IDEX. La proposition d'une université fédérale où chaque établissement garde sa personnalité morale est de bon augure. Le président exécutif y est entouré d'un directoire composé des présidents et directeurs des établissements fédérés. Le conseil d'administration, composé d'une cinquantaine de membres, rassemble des représentants élus des différents acteurs, personnels et étudiants, ainsi que des personnalités qualifiées extérieures au site. Avec ces deux niveaux, le schéma proposé est clair, l'exécutif propose une politique contrôlée par les acteurs de terrain. Cependant, tout n'est pas si simple. Ce conseil d'administration représentatif avec ses élus directs résistera-t-il à la loi en préparation ? Le comité d'arbitrage de l>IDEX, constitué de personnalités extérieures au site et ajouté à côté du CA, était-il nécessaire ? En quoi un groupe d'expert extérieur serait plus à même de choisir les projets à soutenir ? S'il est intéressant d'obtenir des avis extérieurs, n'est-il pas préférable d'effectuer des choix motivés dans la transparence ? Pour aller plus loin : [www.univ-toulouse.fr/universite/investissements-d-avenir/idx-unite-concertation](http://www.univ-toulouse.fr/universite/investissements-d-avenir/idx-unite-concertation). ●

Daniel Sidobre, secrétaire de section

## SACLAY

## L'intersyndicale réclame un moratoire

Dans le sud de l'Île-de-France, le désastreux quinquennat Sarkozy s'est achevé comme il avait débuté, par un ultime passage en force. Pour finir en beauté, les huiles visionnaires du CA de la FCS « Paris-Saclay » se sont assis sur les engagements pris au CA de l'université Paris-Sud de « ne pas précipiter la signature des conventions IDEX », pour la signer une semaine après ! Au mépris des expressions démocratiques du printemps, qu'elles soient nationales ou locales, l'un des derniers actes du cabinet Wauquiez fut donc d'engager des fonds publics, astucieusement trouvés dans le Grand Emprunt, la veille du second tour des élections présidentielles...

Dès l'alternance, une intersyndicale multi-sites<sup>(1)</sup> s'est constituée pour réclamer un moratoire sur ce projet phare du président déchu. Une délégation intersyndicale a été reçue au ministère de l'ESR le 25 juillet, mais celui-ci n'ayant pas mandat d'accéder à cette exigence orienta la délégation vers le cabinet du Premier ministre, qui nous reçut le 11 décembre dernier. Entre ces deux dates, la ministre de l'ESR rencontra lors d'une visite à Orsay une pléthorique délégation intersyndicale et, à chacune de ces occasions, il a été clairement souligné par tous le manque flagrant de concertation dans toute cette opération. Et comme l'a dit G. Fioraso aux membres du CA de la FCS : « Si un projet n'est pas partagé par la communauté, il est voué à l'échec ». Pourtant, la volonté du gouvernement actuel est d'accélérer la mise en place concrète de la restructuration, afin plus globalement de se réapproprier le projet d'aménagement du plateau de Saclay. Pleinement en accord avec les termes des communiqués intersyndicaux, le SNESUP, et plus globalement la FSU de la région, continue de réclamer un moratoire pour mettre sereinement en place une tout autre forme de coopération, au lieu de devancer les termes d'une loi à venir, sur lesquels nous comptons par ailleurs peser nous aussi. Pour nous soutenir, signez la pétition<sup>(2)</sup> et rejoignez-nous ! ●

Arnaud Le Ny, bureau SNESUP Université Paris-Sud

(1) Université Paris-Sud, CNRS, Orsay : SNTRS-CGT, SES-CGT, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, Sud Éducation, Sud-Recherche-EPST, SNPREES-FO, SGEN-CFDT, UNEF, SLR, École Polytechnique : SNTRS-CGT, SNCS-FSU, INRA : CFDT, CGT, AgroParisTech : SYAC-CGT, EDF R&D : CGT, INRIA : SNCS-FSU, SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, CEA/Saclay : FO, ENS Cachan : SNESUP-FSU, Versailles : SNPREES-FO, SNETAP-FSU... etc. Rejoignez-nous !

(2) <http://petition.orsayenlutte.info/index.php?petition=7>

## PAU

## Extraits de la motion des personnels réunis en assemblée générale le 10 janvier 2013 à l'appel des syndicats CFTD (SGEN), CGT (FERC-Sup), FO (SNPREES), FSU (SNESUP et SNASUB), UNSA (A&amp;I et SNPTES)

La gravité de la situation budgétaire de l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) a conduit à sa mise sous tutelle financière le 12 décembre 2012. C'est la conséquence directe de la loi LRU, du passage aux responsabilités et compétences élargies et de l'insuffisance du budget qui est alloué à l'établissement par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Pour la troisième année consécutive, les budgets de fonctionnement des composantes de l'UPPA sont réduits de 10 % de leur niveau de 2010. Cette mesure « exceptionnelle » s'inscrit malheureusement dans la durée avec des conséquences sur le fonctionnement des composantes. Nous, personnels de l'UPPA, nous ne sommes pas responsables de la situation financière de notre université. Nous n'avons pas à en faire les frais.

Dans une telle situation, nous exigeons de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'elle garantisse l'intégralité des moyens nécessaires pour le maintien et l'amélioration des services publics rendus par l'UPPA en matière d'enseignement supérieur et de recherche sans réduction de l'offre de formation ni augmentation des frais d'inscription - des conditions d'emploi et de rémunération des personnels.

Nous demandons au président de l'UPPA qu'il respecte son engagement de garantir :

- le maintien de tous les emplois statutaires et contractuels ;
- le remplacement de tous les départs en retraite,
- le maintien de tous les éléments de rémunération avec paiement à échéance normale ;
- le maintien de toutes les prestations sociales ;
- le maintien de toutes les heures d'enseignement et de l'offre de formation ;
- le maintien des budgets de fonctionnements alloués aux composantes ;
- la non-augmentation des droits d'inscription des étudiants.

## Mobilisons-nous pour l'université d'Angers et pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche !

Alors que le budget des universités est globalement en recul, la situation de l'université d'Angers est des plus dramatiques. Pour la troisième année consécutive, son budget est en déficit (plus de trois millions d'euros en 2012). C'est un effet direct des politiques d'austérité.

La loi LRU et la gestion directe par les universités de la masse salariale de ses personnels permettent au ministère de déléguer aux présidents d'université l'application de ces politiques rétrogrades. Ainsi le ministère se vante-t-il d'avoir cette année créé 1 000 emplois dont 35 à Angers. Mais dans le même temps, il exige du président de l'université d'Angers qu'il supprime (« gèle ») ces 35 postes, voire une partie des 70 emplois vacants cette année. Pour le ministère, l'argent des salaires doit être utilisé pour réduire les déficits de fonctionnement... Or, ce ministère reconnaît que 310 personnels supplémentaires seraient nécessaires à l'université d'Angers pour qu'elle fonctionne dans des conditions correctes ! L'offre de formation est menacée. Le manque d'enseignants et le manque d'argent pour entretenir les locaux poussent en effet à réduire le nombre d'enseignements proposé par l'université ou à surcharger les TD. La recherche est touchée au cœur : certains laboratoires voient leurs budgets amputés de 20 %. Enfin, le pouvoir d'achat des personnels, notamment BIATSS, est attaqué de plein fouet : les primes servant à compenser partiellement la faiblesse des salaires (accrue par le blocage du point d'indice : - 14 % depuis 2000) sont bloquées depuis plusieurs années. Sans parler de l'inacceptable précarité de l'emploi des contractuels (21 suppressions d'emplois l'an passé). [...]

Dans ces conditions, le conseil d'administration de l'université d'Angers a refusé le 18 décembre de voter un budget 2013 qui serait un budget de famine renforcée.

Le 15 janvier des négociations vont s'ouvrir entre l'équipe présidentielle et le ministère. Mais pour l'intersyndicale, au-delà du résultat temporaire de cette réunion au sommet, rien ne pourra être obtenu vraiment que par la mobilisation prolongée de tous les personnels. ●



# Quelle loi pour l'enseignement supérieur et la recherche ?

→ Dossier coordonné par Heidi Charvin et Michelle Lauton

Abroger le Pacte Recherche et la loi LRU, obtenir l'abandon des Responsabilités et Compétences Élargies (RCE), le retour à une gestion nationale des personnels et un réengagement financier de l'État, voilà des revendications portées par la communauté universitaire. Qu'en est-il aujourd'hui ? Après les Assises, auxquelles la communauté universitaire, les syndicats, ont été peu associés, les propositions du gouvernement – divulguées aux syndicats seulement le 18 janvier – ou du rapporteur de la loi, ne consacrent pas la rupture attendue avec les politiques précédentes. La volonté de créer un nombre restreint de pôles universitaires se confirme. Les « Grandes Universités » censées se substituer aux assemblages précédents. Le gouvernement choisit de remplacer CS et CEVU par un Conseil académique. Dans ce cadre, remplacer l'habilitation des formations par un système d'accréditation risque de mettre en cause les diplômes nationaux.

Si l'AERES, fortement contestée, disparaîtra, l'ANR n'est pas remise en cause sur le fond. Dans ce dossier, nous mettons en perspective les différentes propositions avec les enjeux et les attentes de la communauté universitaire. Un ancien président, nous donne un éclairage sur la collégialité et la vie démocratique. Enfin, trois universitaires, en répondant à nos questions sur l'autonomie, nous offrent un premier croisement d'approches à ce sujet.

# Le gouvernement socialiste acte la décentralisation de l'enseignement supérieur et de la recherche

→ Par Heidi Charvin, membre du bureau national, secteur Recherche

**Bien que le gouvernement ait promis d'introduire plus de démocratie et de collégialité, l'importance donnée à la régionalisation et l'attribution des moyens à la Grande Université, tourne le dos aux engagements.**

D'ici à la fin du deuxième semestre 2013, la nouvelle loi d'orientation de l'ESR devrait être promulguée. Les prémices du texte, dévoilés oralement avec un diaporama par le MESR aux organisations syndicales le 17 décembre dernier, sont loin des échanges des Assises et de l'audition de l'OPECST et enfin, des promesses orales faites par la ministre. Voici en substance ces propositions.

S'agissant du point central de la structure des établissements, la loi LRU ne serait pas abrogée mais très légèrement amendée. La volonté de garder l'ESR inscrite dans le processus de Bologne, énoncée par Jean-Marc Ayrault en discours d'ouverture des Assises, le laissait présager. La promesse d'introduction de plus de démocratie et de collégialité dans la gouvernance se résumerait en fait à un CA élargi pour les BIATSS et les étudiants (élection à 2 tours de 40 membres environ) et issu de listes paritaires

en genre. Les personnalités extérieures participeraient à l'élection du président, mais devraient être choisies collégialement. Le CA ne traiterait plus que « la stratégie, le budget et le management de l'établissement<sup>(1)</sup> ». Un conseil académique, regroupant CS et CEVU, dirigé par un président et un vice-président étudiant élus, aurait un pouvoir élargi sur le recrutement et la recherche. Mais un conseil des composantes, issu des membres des conseils des écoles et instituts, serait créé pour « élaborer et mettre en œuvre les décisions du CA ». Le SNESUP est intervenu pour refuser la participation à l'élection du président des personnalités extérieures, refuser toute création de conseil équivalente au sénat académique, demander la réaffirmation du rôle du CT, contester la nécessité d'un conseil de composantes et, l'absence de modification de la liste des grands domaines, qui maintiendrait les SHS dans un rôle subalterne au sein des structures décisionnelles.

La régionalisation rentrerait par la grande porte au travers de la décision de regrouper les établissements (fusion ou fédération ou confédération) d'ici à 2014 en une trentaine de Grandes Universités (GU) pluridisciplinaires, à l'instar de Strasbourg, Aix-Marseille ou Lorraine (les PRES seraient abrogés). Chaque GU aurait le statut d'EPCSCP et serait hiérarchiquement organisée avec, en son centre, les établissements qui deviendraient des composantes, puis les établissements intégrés (grandes écoles...) et enfin, les établissements rattachés (établissements privés...).

Cette structure reproduirait celle des établissements avec son CA élargi (mais comprenant 50% d'élus seulement) et son conseil académique. La fonction des GU serait de définir la politique de recherche et de formation régionale dans le cadre d'un contrat d'objectifs, de moyens et de répartition tripartite État-Région-Grande Université. L'entrée des régions répond à une revendication de ces dernières consécutive à un soutien financier croissant envers les établissements

du supérieur, compensant le désengagement de l'État mais sans contrepartie. Chaque GU fonctionnerait sur le principe de droit commun et de subsidiarité. Inscrire un tel principe dans la loi demande de revenir sur les compétences élargies des établissements, ce que le SNESUP appelle bien évidemment

de ses vœux ! Les moyens seraient donc attribués non plus aux établissements mais à la GU, élément-clef contre lequel nombre d'entre nous ont lutté lors de la constitution des PRES et Fondations.

De même, si la politique de recherche et de formation est relativement non concurrentielle entre secteurs disciplinaires, qu'en serait-il dans le cadre de la fusion entre établissements pluridisciplinaires ? La GU devrait-elle arbitrer la répartition des sites de formation et de recherche ? Après accréditations/habilitations quinquennales des laboratoires et des formations ? Plus largement, quel équilibre de répartition géographique des sites ? Compte tenu de la disparité financière, géophysique et démographique entre régions, il serait extrêmement dangereux que le curseur de répartition soit au niveau régional.

Le point central d'achoppement est le financement de l'ESR : le MESR n'entend pas reprendre la gestion de la masse salariale, le financement pérenne des laboratoires est ré-augmenté d'un petit 73 M€ pour 2013, ne permettant pas l'embauche de fonctionnaires, le financement sur projet reste concentré sur un tout petit nombre de secteurs de recherche et aucune loi de programmation budgétaire n'est actée.

Cette première mouture, bien que reconnue comme perfectible par les membres du cabinet ministériel, donne l'image de l'« accouchement d'une souris », post-pro- loi LRU, basée sur la régionalisation partielle de la gouvernance, sans réelle refonte salutaire de l'ESR. Quel gâchis ! ●

Le pré-projet de loi reste dans la mouvance de la LRU.

## GLOSSAIRE

**ANR : Agence Nationale de la Recherche**

**BIATSS : Personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens de Service et de Santé**

**CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche**

**CRCT : Congé pour Recherche ou Conversion Thématique**

**CSRT : Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie**

**CNU : Conseil National Universitaire**

**EPCSCP : Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel**

**GdR : Groupement de Recherche**

**GIS : Groupement d'Intérêt Scientifique**

**GU : Grande Université**

**EPST : Etablissement Publics Scientifiques et Techniques**

**LRU : Liberté et Responsabilité des Universités**

**MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

**OPECST : Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques**

**UMR : Unité Mixte de Recherche**

# Reconstruire la recherche publique

→ par Marc Neveu, secrétaire national, secteur Recherche

**À l'empilement de structures non démocratiques doit se substituer des coordinations souples autorisant le travail coopératif. Une programmation budgétaire doit permettre d'en finir avec la politique de projets de l'ANR qui a conduit à l'explosion de la précarité.**

La première journée de concertation du 19 décembre 2012, relative à la future loi d'orientation de l'ESR a laissé beaucoup d'incertitudes sur l'aspect recherche. Un « agenda de la recherche » établi par le Parlement, déterminerait la programmation de la recherche mise en œuvre par l'ANR ; l'élaboration de cet agenda s'appuierait sur les EPST, le monde économique, les collectivités territoriales. Le pilotage reviendrait à une nouvelle instance présidée par le Premier ministre associant les ministères, des personnalités, les établissements, le monde socio-économique. Le CSRT<sup>(1)</sup> disparaîtrait et ses missions seraient confiées au CNESER. Grandes absentes de ce projet, la programmation budgétaire et la résorption de l'emploi précaire.

## Que recouvre « l'agenda de la recherche » ?

La finalité première de la recherche est le progrès des connaissances, sans objectif de retombées a priori, impliquant la plus grande liberté scientifique, sur du temps long, indépendamment d'impératifs politiques. Cela ne signifie pas que la recherche soit déconnectée de la société, mais que la représentation nationale doit fixer la part consacrée au progrès des connaissances et celle accordée aux différents champs finalisés économiques ou sociétaux à l'issue d'un processus transparent associant la communauté scientifique. Élaborer une vision prospective et une stratégie nationales cohérentes de la recherche ne peut se faire sans la participation des universités et des organismes nationaux d'une part et d'instances composées majoritairement d'élus, d'autre part. L'agenda répondra-t-il à ces objectifs ?

## Une organisation permettant des coopérations sur tout le territoire ?

La politique récente empilant PRES, Opération Campus puis Idex<sup>(2)</sup> visait à structurer l'ESR en pôles d'excellence à côté de collèges universitaires subsistant péniblement. Coûteux et opaque, cet empilement de structures antidémocratiques, non collégiales,

scientifiquement non probantes a créé partout un climat de compétition et de méfiance. Une coordination territoriale par le biais de réseaux de coopération pour l'ESR doit se construire pour favoriser le maillage territorial, la cohérence nationale appuyée sur les laboratoires (Unités de Recherche) et les coopérations. Les moyens seront-ils enfin donnés au CNESER pour que « R » ne reste pas symbolique ?

Les partenariats organismes-universités doivent s'organiser autour de projets scientifiques partagés, avec des structures communes (les UMR), sans numerus clausus conduisant à marginaliser nombre d'équipes prometteuses. L'élaboration de programmes transversaux et pluridisciplinaires doit associer les organismes et les universités volontaires autour de structures de coordination souples et légères (GdR, GIS...) favorisant coopération, approches pluridisciplinaires, décloisonnement et émergence de jeunes équipes, au lieu des « Alliances », structures antidémocratiques pilotées par le ministère.

## « Faire confiance aux chercheurs et enseignants-chercheurs »

Ce message a été rappelé plusieurs fois lors de la rencontre à l'OPECST<sup>(3)</sup>. Cela suppose que les laboratoires, structures de base de la recherche, puissent financer leurs programmes par des financements de base suffisants, au contraire de la politique de projets de l'ANR



qui a produit une bureaucratie étouffante et une explosion de la précarité dans l'ESR. Transmettre les connaissances élaborées dans nos laboratoires est une de nos missions dès la licence, impliquant un lien renforcé entre formations et recherche sur l'ensemble du territoire. Depuis quelques années, les EC ont vu leurs tâches s'alourdir faute des créations d'emplois nécessaires : alléger les services d'enseignement, notamment pendant les premières années de carrière des maîtres de conférence, augmenter le nombre de CRCT et de délégations dans les EPST, assurer des conditions de recherche décentes sont des impératifs que nous ne cessons de rappeler. Quelle programmation budgétaire nous permettra enfin d'assurer nos missions correctement ? ●

(1) Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie

(2) Comme le souligne le C3N, « Les IDEX doivent disparaître et d'autres manières d'élaborer les politiques de site et de les mettre en cohérence au plan national doivent être mises en place. »

(3) Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, rencontre du 4 décembre 2012.

### CALENDRIER

#### Concertation :

Janvier 2013

Réunions plénières MESR/organisations syndicales

Rencontres bilatérales

MESR/organisation syndicale

Réunion exceptionnelle CNESER-CSRT

#### Procédures parlementaires :

Janvier 2013 : Rapport de l'OPECST Le Déaut

Mars 2013 : Présentation de la loi au Conseil des Ministres

Printemps : Discussion parlementaire

Fin juin 2013 : Promulgation de la loi d'orientation de l'ESR

# Le chantier des formations supérieures en 2013

→ Par Michelle LAUTON, *secrétaire nationale*

**Le CESE a rendu public un rapport sur la démocratisation de l'enseignement supérieur, qui rejoint nombre des analyses du SNESUP. On ne peut envisager l'avenir de l'enseignement supérieur en France sans revenir sur quelques questions de formation abordées ces derniers mois.**

Aujourd'hui, l'enseignement supérieur reste profondément inégalitaire pour les primo-entrants. La formation continue et la VAE y demeurent insuffisamment développées. Les principaux obstacles à la démocratisation restent les mauvaises conditions de vie et d'études des étudiants – et notamment le nombre de salariés – et le financement insuffisant des universités. La politique de pseudo excellence du gouvernement Sarkozy a refusé de considérer comme prioritaire la réussite du plus grand nombre et la réponse aux besoins de qualification.

L'enseignement supérieur doit permettre aux étudiants d'aller le plus loin possible dans leurs projets d'études, quelles que soient les catégories sociales ou les filières de baccalauréat dont ils sont issus. Pour cela, le SNESUP se prononce pour une rupture avec les politiques précédentes : proposer – y compris aux titulaires de baccalauréats technologiques et professionnels – une filière correspondant à leurs choix et à leurs formations antérieures et donc diversifier les parcours ; refuser les sélections (entrée en L1 ; entrée en master et au cours du master) ; rendre lisible l'offre de formation (licence, master) ; articuler formation et recherche dès l'entrée en premier cycle ; mettre en place de nouvelles

méthodes pédagogiques (travail en petits groupes, TER...) ; reconnaître les qualifications acquises ; rassembler à terme toutes les formations du post-bac public ; assurer une répartition équilibrée des formations sur le territoire ; mettre en place des mesures d'aides aux étudiants (allocation d'études, logement, santé). Tout ceci nécessite évidemment des moyens. Si elles se confirmaient, certaines propositions entendues (Assises, ministre, rapport Le Déaut) sont inquiétantes : créer des licences à « spécialisation disciplinaire progressive » dont la 1ère année serait une sorte de super baccalauréat, donner priorité aux bacheliers technologiques et professionnels avec mentions en IUT et STS, sans construire des parcours de licence leur permettant de réussir... Lors de la réunion au MESR le 19 décembre, le traitement de ces questions a été renvoyé au Comité de suivi licence. Et la formation des étudiants en santé, qu'il faudra revoir profondément, continue d'être un immense gâchis.

Avec la mise en place des Grandes Universités regroupant universités fusionnées ou ex-Idex (et donc établissements publics et privés, de tutelles diverses), s'appuyant sur l'exemple des ESPE, le MESR voudrait sub-

stituer à la procédure d'habilitation une procédure d'accréditation, dont il n'a précisé ni le niveau, ni vraiment les modalités sauf l'existence d'un cahier des charges détaillé et un passage au CNESER. Pour justifier cette nouvelle procédure, le MESR argumente sur la nécessité d'une politique de site. L'accréditation permettrait à tous les établissements partenaires, et donc au privé, de délivrer le diplôme national de master, ce qui mettrait en cause sa valeur et qui consacrerait un abandon du monopole de la collation des grades et des diplômes. Malgré plusieurs interventions (dont celle du SNESUP) contestant cette procédure d'accréditation et demandant à conserver l'habilitation des formations, le MESR semble vouloir persister à mettre le cap sur l'accréditation. Cette idée est reprise dans le rapport Le Déaut, conjuguée à une réglementation nationale des diplômes et à une évaluation périodique.

Une autre question émerge fortement, tant la loi sur l'École que dans la préparation de celle sur l'ESR : développer la place du numérique. De nouveaux usages, mis en pratique par nombre de collègues du supérieur, concernent la mise à disposition de ressources pédagogiques (mise en ligne de leurs cours) ou le développement de séquences d'enseignement à distance. Cela correspond à des besoins (étudiants empêchés ou éloignés notamment). On manque cependant de travaux de recherche sur les conditions nouvelles d'apprentissage ainsi créées. Des écueils sont à éviter, l'accès à des documents papier ou fichiers pouvant amener l'étudiant déjà surchargé à ne pas venir aux cours. De même, l'accès immédiat à Internet modifie le rapport aux savoirs et la représentation des enseignants qu'ont les étudiants. Prendre en compte ces nouvelles conditions est nécessaire. On ne saurait en déduire que la présence de l'enseignant pendant des séquences n'est pas indispensable, car c'est un moment d'échanges et d'ajustements aux connaissances des étudiants ! Les « MOOC »<sup>(1)</sup>, dont le rapporteur des Assises préconise le développement, ne devraient pas faire office d'outil de la rentabilisation de l'enseignement supérieur, dans le but de diminuer les coûts de personnel. ●

**L'enseignement supérieur doit permettre aux étudiants d'aller le plus loin possible dans leurs projets d'études, quelles que soient les catégories sociales ou les filières de baccalauréat dont ils sont issus.**



Intervention de Michelle Lauton sur la formation des enseignants lors des Assises de l'enseignement supérieur.

(1) Massive Open Online Courses

# Emploi et carrières dans l'ESR

→ Par Philippe Aubry, secrétaire national, responsable du secteur SDP

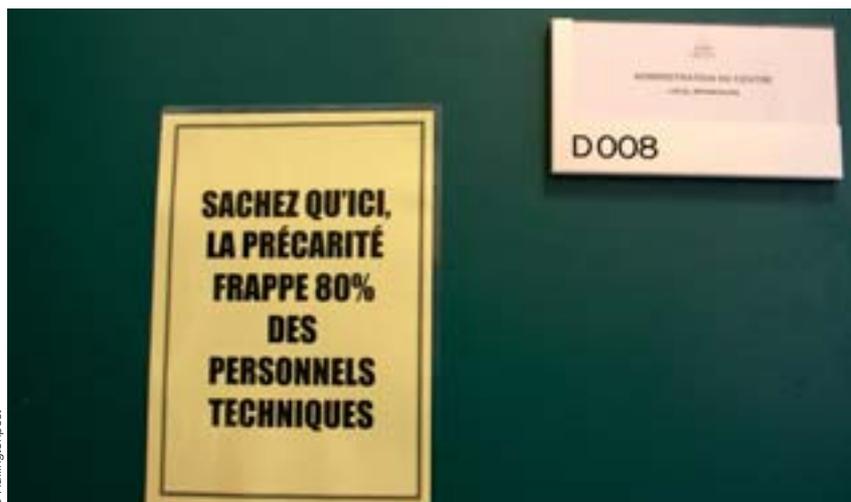
**La communauté universitaire attend une correction des dispositifs législatifs et réglementaires, inadaptés pour résorber la précarité, et un volet programmatif sur l'emploi intégrant des améliorations sur les carrières et la disparition de statuts dérogatoires.**

Dans l'organisation des Assises, le ministère avait scandaleusement omis des thèmes de réflexion les questions majeures de l'emploi, des carrières, des conditions de travail et des budgets. Le SNESUP avait immédiatement dénoncé cette mise à l'écart au moment où les établissements et les organismes peinent à assurer leurs missions avec des personnels de plus en plus précaires et des fonctionnaires aux carrières et aux salaires dégradés. Alors que ces problèmes se sont heureusement invités dans les débats sous la pression syndicale et la mobilisation grandissante à l'automne des précaires, il importe que les réponses législatives aillent au-delà des propositions du rapport Le Déaut, qui ne sont pas à la mesure des attentes des collègues.

## Emploi et précarité

Les études statistiques confirment régulièrement le sous-encadrement administratif comme pédagogique de l'université française par rapport aux autres pays de l'OCDE, avec toutes ses conséquences néfastes sur les conditions de travail des étudiants et des personnels. Pourtant l'insuffisance des dotations budgétaires condamne les établissements à gérer la pénurie, notamment en sacrifiant l'emploi : 1 500 postes ont été gelés et la publication des emplois de PRAG-PRCE pour l'an prochain a fait apparaître une baisse de 300 postes par rapport à l'année précédente. Les conséquences de la loi du 12 mars 2012, dite « loi Sauvadet », restent bien trop faibles dans notre ministère en regard de l'explosion de l'emploi contractuel : le ministère acte seulement 8 400 éligibles à la titularisation suivant les critères de la loi dans les universités et 1 400 dans les organismes de recherche. Le rapport suggère bien d'améliorer la loi mais ses propositions sont incomplètes, les chargés d'enseignement employés abusivement comme vacataires depuis des années resteraient ainsi écartés des dispositifs de CDIisation comme de titularisation.

Un retour à une régulation et une gestion nationales des personnels titulaires doit être complété par des dotations correspondant aux besoins des établissements pour exercer



leurs missions. Ces besoins justifient un accroissement de 5 000 enseignants-chercheurs/chercheurs et 5 000 BIATSS/ITA par an. Le rapport ne s'engage cependant pas sur l'apport de moyens nouveaux en personnels en envisageant un plan de recrutement uniquement sous l'angle de titularisations pour les 9 800 éligibles à la loi Sauvadet.

Pour éviter de reconstituer à l'avenir des situations de précarité, il est essentiel de réduire le nombre de bases légales offertes dans l'ESR pour recruter des non-titulaires, tout particulièrement enseignants, en veillant à renforcer les garanties offertes aux intéressés.

L'efficacité des chartes préconisées par le rapport reste illusoire pour mettre fin à la

précarisation tardive des chercheurs au vu des contournements et pratiques abusives passées des établissements.

## Carrières

Les rémunérations des enseignants du supérieur souffrent de la comparaison avec celles du secteur privé, de leurs collègues à l'étranger, mais aussi d'autres fonctionnaires quand on prend en compte la part indemnitaire. Le pouvoir d'achat s'est nettement dégradé depuis les années 80 alors même que le service d'enseignement a été alourdi. Les effets du « plan carrière » de 2009 sont restés principalement circonscrits aux MCF recrutés depuis, en amortissant la baisse d'attractivité des salaires d'entrée dans la carrière par une

meilleure prise en compte de l'expérience antérieure. Cela n'améliore pas pour autant les perspectives de carrière puisque les rapports du ministère font le constat d'un accroissement de l'ancienneté des MCF recrutés PR entre 2005 et 2011 et d'une poursuite de la dégradation du rapport PR/MCF. Quant à ceux qui sont plus anciens dans le métier, recrutés eux aussi à bac + 8, ils vivent mal d'avoir été écartés de toute reconnaissance de leurs qualifications. Les PR restent confrontés au goulot d'étranglement du passage de deuxième en première classe. Par ailleurs, le ministère Pécresse n'a pas concrétisé ses promesses d'amélioration de la situation des enseignants du second degré en poste dans le supérieur, souvent pénalisés dans leur carrière, en comparaison de leurs collègues dans les autres filières post-bac.

Au lieu de multiplier statuts dérogatoires ou primes créant la concurrence entre personnels, et qui ont développé les effets du clientélisme local et le cumul de rémunérations de quelques-uns au plus près des postes de décision, il faut des mesures pour tous les acteurs : révision des grilles, intégration des primes dans les salaires, droit systématique à un CRCT pour les EC...

De même, la révision des procédures de recrutement, dans un autre cadre avec des instances garantissant collégialité et pérennité, doit remettre en question les régimes dérogatoires comme l'agrégation du supérieur ou la dispense de qualification pour certains EC. Hormis la proposition d'un enseignement à demi-temps pour leur première année, le rapport laisse les enseignants et les EC sur leur faim. ●

▼  
Il importe que  
les réponses législatives  
aillent au-delà des  
propositions du rapport  
Le Déaut, qui ne sont pas  
à la mesure des attentes  
des collègues.  
▲

# Regards croisés sur l'autonomie

→ Entretien entre Noël Bernard, Olivier Gebuhrer et Christian Laval

**L'autonomie a été utilisée par les pouvoirs précédents pour mettre en place des dispositions leur permettant de piloter leur politique néfaste. Pour J.-Y. Le Déaut, l'autonomie des universités est un « acquis [...] faisant consensus ». Nous avons demandé à trois universitaires (Noël Bernard, Olivier Gebuhrer, Christian Laval) impliqués dans la vie sociale de préciser leur approche en répondant à deux questions. Le débat sur ce que pourraient recouvrir la notion d'autonomie et ses interactions avec les libertés scientifiques et pédagogiques que nous défendons dans le cadre du service public d'ESR est loin d'être achevé.**

*Que pensez-vous de l'autonomie telle qu'elle a été mise en œuvre par la loi LRU ?*

**Noël Bernard :** La loi LRU n'utilise jamais le mot autonomie (1 seule fois en parlant des fondations). Ses promoteurs se sont servis abusivement du vocable autonomie pour désigner un ensemble cohérent de dispositions néfastes : désengagement budgétaire de l'État, structuration des établissements sur le modèle d'entreprises privées, concurrence entre universités, déréglementation tant des activités des universités que des statuts de leurs personnels. Ces mesures sont à chercher non seulement dans la loi LRU mais dans un ensemble de textes, en majorité sous le ministère Pécresse, mais plus généralement dans le cadre du processus de Bologne. Par exemple le Pacte pour la recherche est d'égale nocivité.

Tant les établissements privés de toute marge de manœuvre, que les équipes de recherches livrées à des impératifs économiques et marchands et acculées à des reconversions de leur recherche, les chercheurs et enseignants prisonniers d'une gestion locale dérégulée et déshumanisée et confrontés à l'opacité, l'in-

égalité et de nombreux cas de harcèlement ; tant la recherche, dont les champs se sont appauvris, que l'enseignement perdant son caractère universitaire ; dessinent un ESR en forte régression, un désastre pour notre pays.

**Christian Laval :** Le terme d'autonomie fait aujourd'hui l'objet d'un usage orwellien. « L'autonomie » dans la novlangue managériale veut dire exactement le contraire de ce que l'on pourrait entendre d'emblée. Le mot n'est en réalité qu'un slogan mensonger qui couvre une politique qui impose par la loi et surtout par les dispositifs une double dépendance : un « pilotage » étatique centralisé, spécialement en matière de recherche via les agences de contrôle ; et une dépendance financière accrue à l'égard des entreprises et des « clients », sources de financement auxquelles il faudrait recourir pour faire face à la concurrence nationale et internationale. La loi LRU est en réalité une loi d'hétéronomie.

L'actuelle « banqueroute » budgétaire de nombreux établissements universitaires à laquelle conduit la loi LRU apparaît ainsi non comme un accident malheureux mais comme la manifestation de l'intention même de la réforme : contraindre les chercheurs et les enseignants-chercheurs à se soumettre aux financeurs ! Notons enfin que l'on ne peut pas faire comme si elle était une loi franco-française : elle n'est que la déclinaison nationale d'une politique européenne et même mondiale qui vise à remodeler les systèmes scolaires et universitaires selon une logique pleinement capitaliste<sup>(1)</sup>.

**Olivier Gebuhrer :** La loi LRU n'est PAS une loi d'autonomie ; c'est une loi étatiste, une loi présidentialisée, une loi qui intègre les canons du « management entrepreneurial européen ». L'exigence d'autonomie se conjugue, sans

se confondre avec elle, avec celle de l'émancipation sous ses différents aspects. Il n'y a pas de contre-exemple historique. L'exigence d'autonomie ne se confond en rien avec l'« autonomisme » qui en est la perversion, comme l'est le passage de la défense corporative au « corporatisme ». Pour l'ESR, cette exigence a trouvé une forme d'expression en France à l'issue du mouvement très complexe de Mai 1968 ; la droite politique et universitaire (Syndicat Autonome) s'y est accrochée en lui donnant un contenu malsain, celui du maintien de féodalités face à l'État central. Mais ce n'est pas l'expression majoritaire. Il s'agit d'un vecteur ductile et histo-

rique, un enjeu de luttes idéologiques et politiques essentiel. Avec la construction du capitalisme mondialisé version Union européenne, la droite, accompagnant et pilotant, a fait son aggiornamento. Elle ne se réclame plus de l'autonomie sauf si ses contre-

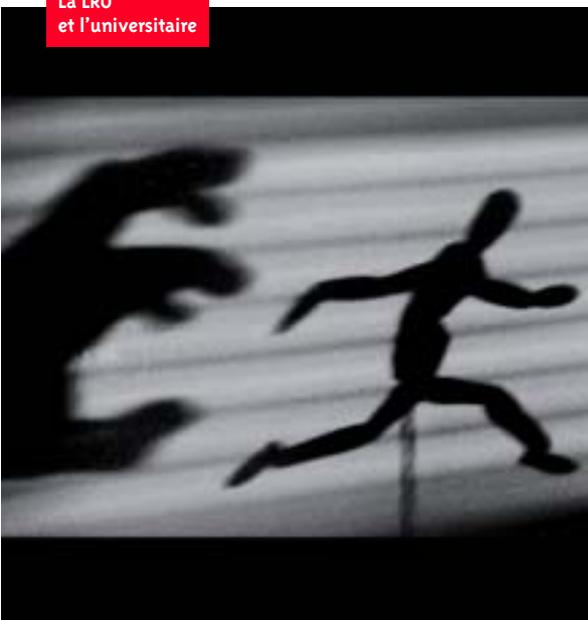
réformes l'obligent à en camoufler le sens. C'est confusion mentale que de lui faire le cadeau de laisser penser que, à sa manière, l'autonomie universitaire est pour elle une valeur. L'autonomie universitaire se conjugue avec la question des libertés académiques sans se confondre avec elle. La recommandation de l'UNESCO adoptée en octobre 1998 (« Autonomie, responsabilité sociale et libertés académiques »), à laquelle le SNE-SUP a participé activement, fournit de ce point de vue un cadre de pensée au niveau mondial qu'il est nécessaire de retravailler.

*Une nouvelle loi d'autonomie est-elle souhaitable ? Et si oui, quels en seraient les points forts ?*

**Olivier Gebuhrer :** Je ne suis PAS favorable à une loi d'autonomie. L'autonomie universitaire est un concept non figé, où des institutions peuvent se déployer. Au contraire, il faut une

▼  
« L'autonomie » dans la novlangue managériale veut dire exactement le contraire de ce que l'on pourrait entendre d'emblée.  
▲

La LRU et l'universitaire



PH ©

LOI ESR centrée sur les missions et les MOYENS de les accomplir ; beaucoup est à imaginer ; sur le plan des instances (les agences n'en font pas partie), le CNESER, qui doit être le lieu où se pense et se construit la cohérence nationale du tissu universitaire, devrait être indépendant du pouvoir politique, disposer d'un droit d'initiative législatif et d'un droit de veto à la majorité qualifiée. Des batteries d'indices nouveaux devraient voir le jour sous son égide, en matière de lutte contre la sélection sociale, en matière de coopérations sans domination de part ou d'autre avec le tissu économique. La contribution régionale – qui n'est pas d'abord financière – doit répondre aux besoins humains de toute nature.

**Noël Bernard** : L'autonomie est-elle souhaitable ? Ce mot

séduit les collègues qui y voient une solution aux lourdeurs administratives, aux injonctions d'en haut et aux freins à la recherche. Mais il s'agit là d'une confusion avec les nécessaires libertés académiques, sans lesquelles le système universitaire perd toute existence. On peut comparer cela à la nécessaire indépendance de la justice.

Le mot autonomie signifie le pouvoir de faire ses propres lois. Une telle aspiration est antinomique avec la notion de service public, elle porte en elle l'inégalité des territoires, l'inégalité des personnes et le repli local contraire à l'esprit universaliste universitaire. C'est une tentation constante (recrutements

locaux, promotions locales, etc.), non exempte chez les dirigeants locaux d'une certaine soif de pouvoir.

Une nouvelle loi doit au contraire restaurer un cadre national, tout en redonnant ses couleurs à la collégialité dont les collègues ont besoin pour être acteurs des décisions collectives. Ce qui devrait être révisé à mon avis est le principe constitutionnel d'indépendance des enseignants-chercheurs, à l'heure actuelle réduit à une promotion du mandarinat, pour lui donner un vrai contenu conforme aux libertés académiques dont l'UNESCO a solennellement déclaré la portée universelle.

**Christian Laval** : Une nouvelle loi d'autonomie ? Bien sûr, ne serait-ce que pour annuler la loi LRU. Mais le danger serait de croire que l'on peut

isoler la question de l'autonomie du reste. Qu'il faille redonner un sens autre et nouveau à l'autonomie, cela ne fait aucun doute pour moi. Mais cela suppose de rompre avec la tendance qui transforme les établissements en des sortes d'entreprises dirigées par des managers et opérant sur des quasi-marchés de la recherche et de l'enseignement. En d'autres termes, c'est la logique profonde des réformes depuis trente ans qu'il faut inverser.

Pour sortir des « grands mots », il conviendrait de s'intéresser de très près aux conditions concrètes qui permettraient l'exercice réel d'une autonomie de la recherche et de l'enseignement, autonomie qui ne doit pas être



© Manuel Montero

Trinidad,  
Manuel Montero, 2011

confondue, il va sans dire, avec la lutte de tous contre tous, ni avec l'irresponsabilité quant à la réussite et au destin des étudiants. Deux choses me frappent dans les pratiques réelles que j'observe : la « collégialité » me paraît sous-instituée, trop livrée aux rapports de force internes ; l'autonomie réelle sur le plan de la recherche et de la pédagogie, qui est collective et individuelle, supposerait des ressources en temps que les universitaires n'ont pas, et ont de moins en moins. En ce sens, pour paraphraser Jean Cocteau, il n'y a pas d'autonomie, il n'y a que des conditions de l'autonomie. ●

(1) Je renvoie ici au livre écrit avec Isabelle Bruno et Pierre Clément, *La Grande mutation, néolibéralisme et éducation en Europe*, Syllepse, 2010.

## ÉVALUATION DES UNITÉS DE RECHERCHE

### Le 8 janvier dernier, une rencontre avec le cabinet nous a permis de souligner la légitimité du CNU et du Comité National dans le processus d'évaluation.

Une « réunion informelle » convoquée le 08/01/13 par le cabinet à la suite d'une demande conjointe de la CPCNU et CPCN d'une table ronde sur l'évaluation des unités, a regroupé les organismes, la CPU et la CDEFI, et les organisations syndicales de l'ESR.

L'AERES a mentionné la difficulté de l'évaluation due à la diversité des équipes à évaluer (UMR, EA, TGIR, RTRA, etc.), leur mixité (2 tutelles ou plus), la pluridisciplinarité, le lien Formation-Recherche, etc. Elle a indiqué sa volonté de simplifier les dossiers d'évaluation et de faire évoluer son cadre méthodologique national (en intégrant davantage le CNU et le Comité National comme experts).

Les organismes considèrent l'évaluation (interne ou externe) comme un outil de pilotage de leurs dispositifs scientifiques afin d'améliorer la qualité de la production scientifique.

La CPU et la CDEFI ont ajouté l'importance de l'évaluation des formations dans un processus global unique (quelle que soit la tutelle) mais pas uniforme (pour tenir compte des spécificités disciplinaires par exemple).

Les organisations syndicales (sauf l'UNSA) rappellent que la communauté universitaire et scientifique – qui possède des instances légitimes,

majoritairement constituées d'élus – comme le CNU et le Comité National – n'a aucune confiance en l'AERES, principalement à cause de l'étroitesse des viviers d'experts, du manque d'indépendance d'une agence bureaucratique exclusivement composée de membres nommés, et des aspects chronophages des évaluations, souvent pléthoriques et redondantes. La suppression de l'AERES est exigée.

La légitimité du CNU et du Comité National et l'aspect positif de l'effet « mémoire » lié à la durée des mandats du CNU et du Comité National (avec le tuilage entre anciens élus et nouveaux élus) pour évaluer des dynamiques scientifiques sont soulignés.

La CPCN et CPCNU proposent la création d'une autorité indépendante d'évaluation, chargée de la validation des procédures d'évaluation et de l'organisation des comités de visite des unités de recherche. Le Comité National et le CNU conduisent l'évaluation et ont en particulier la responsabilité de composer les comités d'évaluation. Le MESR n'aura apporté aucune information quant à sa proposition d'une Autorité Administrative Indépendante chargée de l'évaluation à peine présentée lors de la réunion du 19 décembre 2012, ni quant aux intentions de la ministre vis à vis de l'AERES.

Marc Neveu

# Démocratie universitaire

→ par Philippe Rousseau, Professeur de langue et littérature grecques à Lille 3

**La défense de la collégialité et celle de la démocratie, même si elles peuvent se rejoindre, ne se superposent pas. La nouvelle loi doit instituer des universités démocratiques.**

Le 6 mai et le 17 juin derniers, les Français ont mis fin à dix ans de gouvernement du pays par la droite et aux cinq ans de règne du président des riches. Le bilan désastreux de ces années de régression a pesé lourd dans le résultat des élections du printemps. Il justifie l'espérance qui a fait voter pour le changement, mais aussi l'inquiétude, voire le désarroi, devant les réponses données par le nouveau gouvernement aux attentes qui l'ont porté au pouvoir.

C'est le cas de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les ministres de Sarkozy se sont efforcés de présenter un tableau enchanteur de leur action dans ce domaine et des réformes qu'ils y ont conduites, de la loi LRU à la liquidation de la formation des enseignants. Lorsque le rideau est tombé sur leur performance, les universités au bord de la faillite ont pu juger la valeur des mots dont on les avait payées.

Il faut aujourd'hui défaire et reconstruire, autrement. Les Assises devaient avoir cet objectif. La manière dont elles ont été organisées n'a pas répondu aux espoirs que leur annonce avait fait naître, mais elles ont ouvert la voie à l'élaboration de dispositions législatives nouvelles dont on espère qu'elles poseront sur des bases plus saines des problèmes décisifs pour l'enseignement supérieur, à commencer par celui de la démocratie. C'est, on le sait, un des points qui ont cristallisé l'opposition de la communauté universitaire à la loi LRU, sous des formes qui n'étaient pas toujours dépourvues d'ambiguïté.

## Un modèle managérial

Un mot d'abord pour souligner que les aspects les plus antidémocratiques de la loi ne s'y sont pas trouvés par accident. Ils sont constitutifs du modèle d'université

que la droite veut imposer. La pathologie affective du conservatisme français a moins pesé que l'efficacité attendue d'un mode de gestion managérial dans la variante libérale de l'autonomie universitaire. Pour amener une institution à accepter, voire à transformer en « opportunités » les restrictions de financement public qu'elle subit, il est préférable que son président soit mis en situation de se comporter comme un patron plutôt que comme l'élu de la communauté qu'il dirige.

Nous ne sommes pas assez attentifs au fait que la tendance à mettre en cause les formes d'organisation démocratiques dans tous les domaines de la vie sociale, de l'entreprise au gouvernement des Etats, fait partie de la stratégie de refoulement des acquis sociaux des travailleurs, engagée depuis le milieu des années 70. L'enseignement supérieur et la recherche sont de ce point de vue des terrains d'affrontement aussi importants que les entreprises, vers lesquelles du reste les plus conséquents des libéraux voudraient les pousser. La classe dominante y trouve des relais parmi les universitaires.

## Pour une autonomie inscrite dans le cadre du service public

On connaît le préjugé selon lequel le développement de la science ne serait pas compatible avec des modes d'organisation démocratique, alors que l'expérience montre ce que l'absence de démocratie peut avoir d'effet sclérosant sur une équipe. On connaît aussi la rengaine selon laquelle le « trop » de démocratie, dont on ne précise jamais où commence l'excès ni quelle est la limite, serait inefficace et priverait l'institution de sa capacité à prendre rapidement les décisions nécessaires ou à s'adapter aux changements qui se produisent dans son environnement – ce qui est une absurdité ; seule la discussion approfondie de l'ensemble de la communauté, sanctionnée par les conseils, permet à la fois d'ajuster les décisions et de les mettre en œuvre avec le minimum de délai.

La définition des missions, l'organisation et le financement des universités et des organismes de recherche doivent relever de la puissance publique et de la volonté démocratiquement exprimée de la nation. Les établissements n'ont pas à prendre pour modèles des entreprises agissant de manière concurrentielle sur un marché ouvert aux consommateurs disposant des ressources pour y accéder, comme le veut la conception « libérale » de l'autonomie universitaire. Mais une autre conception de l'autonomie des universités est possible, une autonomie inscrite dans le cadre du service public, et impliquant une organisation démocratique des établissements.

La loi LRU s'inspirait, avec une certaine prudence malgré tout, compte tenu du rapport des forces, du modèle « libéral ». D'où l'effort pour y restreindre la part de la démocratie, avec le renforcement, qui a choqué, du pouvoir et des prérogatives du président. L'opposition à cette loi a été large. Mais elle s'est souvent rangée plutôt, parmi les enseignants, sous la bannière de la défense de la collégialité, compromise par la loi LRU, que sous celle de la démocratie. Les deux, pourtant, ne se superposent pas, même si elles peuvent se rejoindre. Tout dépend en effet de la définition du collège, que les traditions universitaires font varier.

Agissons pour que la nouvelle loi institue des universités démocratiques. ●

La tendance à mettre en cause les formes d'organisation démocratiques dans tous les domaines de la vie sociale fait partie de la stratégie de refoulement des acquis sociaux des travailleurs, engagée depuis le milieu des années 70.

Les sept sages de la Grèce discutant à table.



© Bibliothèque de Lyon

# « Qu'est-ce qu'est l'université devenue ? »

→ par Alain Abelhauser, professeur des Universités Rennes 2 (psychopathologie clinique)

Comment une expérience de pensée montre que l'excellence, signifiant réduit à sa seule dimension incantatoire, fait de l'autonomisation proclamée une forme moderne d'asservissement.

Imaginons un collègue qui, absent depuis les années 60, voire 70, reviendrait de sa longue retraite et s'enquerrait, non de tout ce qui s'est passé depuis ce temps, mais de ce qu'il en est à présent. Que lui dire de la situation actuelle ? En trois mots ? Pour ma part, je n'arriverai guère à résumer les choses autrement qu'en expliquant qu'à l'université, il s'agit maintenant de délivrer un enseignement d'excellence, appuyé sur une recherche d'excellence.

Ben, rien là que de très normal, non ? Oui, bien sûr, à ceci près que cet enseignement s'adresse, en premier cycle en tout cas, au plus grand nombre possible d'étudiants, dont près de la moitié n'a fait le choix (en première année de LSHS) de ce type de formation que par défaut. Et qu'il est – cet enseignement – essentiellement composé et organisé, désormais, en fonction des coûts qu'il génère, sachant que ceux-ci doivent être bien moindres, rapportés à un étudiant, que ceux d'un lycéen ou d'un élève de BTS, et s'avèrent dérisoires par rapport à ceux d'un élève de CPGE ou de « grande école ». Et puis encore, que la recherche sur laquelle cet enseignement est censé

s'appuyer est produite par des « enseignants – chercheurs » qui, d'une part, sont couramment amenés à la sacrifier pour faire face à leurs autres contraintes, entre autres administratives, et, d'autre part, sont conduits à y substituer – fourches caudines de la « néo-évaluation » aidant – ce qui est censé en faire la « preuve », c'est-à-dire des listes de publications, quand bien même ces dernières ne témoignent que du seul souci, justement, de publier, et non de chercher et de trouver.

Je proposerai, en d'autres termes, à ce collègue revenant dans notre monde d'opter pour la lucidité (sachant que celle-ci comporte toujours un risque de

Qui sera le meilleur ?



« mélancolisait », et d'admettre que l'enseignement universitaire est *de facto* devenu un enseignement de masse, délivré à prix d'ami, mais avec une consigne d'excellence. Et que la recherche universitaire consiste *de facto* à dire et à montrer que l'on cherche plutôt qu'à chercher effectivement, mais toujours avec la même consigne d'excellence. Ce qui réduit donc ce signifiant (« excellence ») à sa seule dimension incantatoire – voire conjuratoire.

Notre collègue – revenant – serait-il dès lors tenté de retourner à sa retraite ? Il pourrait, avant de s'y résoudre, demander comment on en est arrivé là. Et j'aurais beau jeu, alors, de lui expliquer par exemple le principe de ce que je pourrais appeler une « politique du pendule » : on va loin dans un sens

(peu importe lequel, mais pour faire image, disons par exemple qu'on va privilégier coûte que coûte « la recherche »), en s'appuyant sur quelques formules incantatoires, précisément ; puis, s'apercevant des inconvénients de la démarche, on tente de la corriger en mettant la barre à l'opposé (pour faire image, disons par exemple qu'on va dorénavant privilégier « la professionnalisation »), avec l'appui des incantations inverses. Faire et défaire est toujours travailler, dirai-je alors au collègue, mais il est certainement des moyens d'avancer plus convaincants que celui d'opposer ce qui devrait normalement se compléter et de jouer alternativement

un pôle contre l'autre – ajouterai-je également.

Enfin je pourrais aussi lui parler de toutes ces excellentes idées qui, une fois mises en application, produisent des effets exactement contraires à ceux que l'on recherche, par cette perversion ordinaire que, pourtant, la fonction attendue des politiques est de prévoir et d'éviter (un exemple, là aussi, au hasard ? ne songeons, toujours pour faire image, qu'au remplacement des Commissions de Spécialistes par les Comités de Sélection). Et, surtout, je pourrais lui exposer comment le fait de donner aux universités « libertés et responsabilités » (tout en les maintenant, par le biais de la contractualisation et de l'évaluation, sous une tutelle d'autant plus forte qu'elle recule à s'avouer comme telle), puis « responsabilités et compétences élargies » (tout en s'assurant que les conditions économiques de l'opération garantissent que celle-ci relève bien de cette quadrature du cercle qu'on souligne ici), comment mettre en place LRU et RCE, donc, a participé à ce processus (incantatoire) faisant d'une autonomisation proclamée une forme moderne d'asservissement.

Et notre collègue de décider peut-être alors de regagner sa retraite, pour y rêver d'une époque où « indépendance » ne serait pas synonyme de « marché de dupes », où l'on gouvernerait autrement que par incantations dérisoires, où l'on ferait plutôt que de dire que l'on fait, et où la recherche et la transmission de ses résultats à de nouvelles générations ne se verraient plus opposées, mais strictement complémentaires.

Nous laissant le soin de construire ce temps. ●

▼  
Et notre collègue de décider peut-être alors de regagner sa retraite, pour y rêver d'une époque où la recherche et la transmission de ses résultats à de nouvelles générations ne se verraient plus opposées, mais strictement complémentaires.  
▲

# « Les doctorants sont les forces vives des laboratoires »

→ par Irène Berthonnet et Sylvain Vatan (Doctorants SES),  
Christophe Vuylsteker (MCF Biologie), Université Lille 1

La situation pour le moins incertaine des doctorants doit être l'occasion d'une réflexion sur la qualité et le futur de la recherche.

C'est avec ce poncif que démarra la campagne de V. Péresse pour la refonte du statut du doctorant<sup>(1)</sup>. Trois ans après l'entrée en vigueur du Contrat Doctoral Unique (CDU), si nul ne leur dénie leur importance dans l'élaboration des connaissances, même les rares naïfs ne peuvent que constater que la situation des doctorants ne s'est pas améliorée.

## LES FAITS SONT TÊTUS EN SHS

Si les durées des thèses en SHS se sont réduites, l'objectif des 3 ans semble inatteignable sans enfreindre les exigences disciplinaires. Évaluée à 5 ans en 2001<sup>(2)</sup>, la durée moyenne en SHS est encore de 5,25 ans en 2010 (AERES, vague D). Le sujet de thèse est librement choisi par l'étudiant. La maturation du sujet et le resserrement de la problématique sont les étapes indispensables d'une thèse qui s'achève par la rédaction d'un ouvrage

livrant une réflexion aboutie et non un simple recueil d'articles scientifiques. Les doctorants sont soumis à une inflation d'injonctions : valider les unités d'enseignement dispensées par les écoles doctorales, publier avant la soutenance de la thèse, communiquer

dans les colloques et participer aux projets ANR.

Par ailleurs, seuls 33 % des

doctorants en lettres-SHS sont financés contre 56,4 % de l'ensemble des doctorants, et près de 90 % en sciences<sup>(3)</sup>. Si, en sciences, l'inscription en doctorat est conditionnée par l'obtention d'un financement, la liberté de poursuivre des études doctorales en SHS se paye par une précarité à dénoncer. Pour les doctorants ne bénéficiant ni d'un financement, ni d'un salaire (52 % des doctorants en lettres-SHS), c'est le recours aux vacations, libéralités, et jobs étudiants. Quand ils n'abandonnent pas avant la soutenance, les docteurs non financés accèdent rarement aux fonctions de chercheur ou MCF<sup>(4)</sup>.

## LES EFFETS DE LA LRU

Le CDU fait du doctorant un agent contractuel de l'université sans lui reconnaître tous les droits de ses personnels. Ainsi, il est encore considéré comme un étudiant pour l'établissement des listes électorales aux élections universitaires, sauf s'il bénéficie

d'un avenant d'enseignement. Tous les avantages sociaux accordés aux personnels ne lui sont pas garantis.

Le cocktail LRU-RCE-austérité se traduit par une gestion locale de la pénurie qui pèse sur le personnel le plus précaire. L'argument des économies budgétaires conduit à un arbitrage au détriment des CDU. Ainsi, privilégier les heures complémentaires et le recours aux vacations plutôt que d'accorder des

La raréfaction des supports d'ATER et la réticence au découpage en demi-postes en raison du surcoût financier réduisent encore la possibilité de finaliser une thèse ou d'accéder à une expérience d'enseignement.

Si l'objectif d'une soutenance de thèse en 3 ans demeure un horizon, une politique doctorale ne doit pas être aveugle aux conditions auxquelles sont soumis les doctorants. Les établissements refusent d'utiliser l'article 7 du décret régissant le CDU pour accorder une année supplémentaire pour prendre en compte la difficulté de réalisation de certaines thèses. Quant aux doctorants non financés, rien n'a changé pour eux : l'université qui bénéficie de leurs recherches et ne les reconnaît qu'au titre d'étudiant.

## QUELLE POSITION SYNDICALE ?

Que défendre face aux discours contradictoires sur la durée et la qualité de la thèse ? Quelle place accorder à la thèse dans l'obtention du doctorat ? Quels financements et quelle(s) durée(s) revendiquer pour le doctorat ? Quel statut défendre qui permettrait la reconnaissance des activités de recherche et d'enseignement du doctorant sans lui dénier son état d'apprenant ?

Ces questions nécessitent l'élaboration d'une position syndicale forte qui aille bien au-delà de la situation matérielle des doctorants puisque c'est de la formation des jeunes chercheurs, de leur intégration et leur définition au sein d'une grille statutaire des emplois de l'ESR dont il est question. Bref, c'est sur la qualité et le futur de la recherche qu'il s'agit de réfléchir à travers la problématique des doctorants. ●

(1) Discours au collège de France, 7/10/08, à l'occasion de la conférence du Conseil européen de la recherche.

(2) Rapport sur les études doctorales de la mission scientifique universitaire 2001

(3) Observatoire nationale de la vie étudiante n° 24 Juin 2010

(4) Enquête de S. Paye sur l'insertion professionnelle des docteurs de l'EHESS.

(5) Une motion demandant d'urgence un assouplissement des conditions d'exercice de l'activité d'enseignement pour les bénéficiaires d'un CDU a été votée à l'unanimité par la CP-CNU en mars 2012.

Quel statut défendre qui permettrait la reconnaissance des activités de recherche et d'enseignement du doctorant sans lui dénier son état d'apprenant ?



Tout est dit !

© dsigns.fr

CNU<sup>(5)</sup>.

OUTRE-MANCHE

# Loin du gigantisme universitaire

→ par Marc Delepouve  
responsable du secteur international

Mardi 27 novembre 2012, le Department for business, innovation and skills, ministère britannique en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a annoncé la décision du gouvernement d'accorder le statut d'université à dix établissements d'enseignement supérieur, suite à l'abaissement en juin dernier du seuil légal requis de 4000 étudiants à 1000 étudiants. « Considérés comme d'excellents centres de formation, c'est leur faire justice que de leur permettre d'acquiescer ce statut dont ils étaient privés uniquement en raison de leur taille » a déclaré le ministre David Willets. Selon Peter Lutzeier, vice-chancelier du Newman University College, l'une des institutions concernées, « le titre d'université est particulièrement important pour nous, du fait de l'importance grandissante de l'image et du marketing dans l'enseignement supérieur. Il sera très utile pour renforcer notre réputation internationale ».

Pour mémoire, l'université d'Oxford compte 21 000 étudiants, celle de Cambridge un peu plus de 18 000. Les transformations néolibérales de l'université empruntent des voies diverses. Outre-Manche, le choix n'est manifestement pas celui des regroupements et du gigantisme des établissements d'enseignement supérieur. Néanmoins, l'internationalisation est une priorité des universités britanniques, ce qui se traduit par environ 400 000 étudiants étrangers. ●



ESPAGNE

# L'appel des présidents d'université

→ par Marc Delepouve

Lundi 10 décembre 2012, cinquante présidents des universités publiques d'Espagne ont diffusé une déclaration où ils alertent sur la baisse du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. Selon les présidents d'université, « nous nous trouvons dans une situation pré-occupante qui peut porter préjudice à l'université espagnole telle que nous la connaissons aujourd'hui et l'empêcher, en particulier, de mener à bien ses activités essentielles ».

Cependant, le projet de loi de finances 2013 sera adopté par les députés le 20 décembre : 39 milliards d'économie, dont une baisse de 18 % pour l'enseignement supérieur. Le CSIC, principal organisme de recherche

espagnol, voit à nouveau sa subvention de l'Etat connaître une baisse : cumulée depuis 2008, elle est de l'ordre de 30%. Les présidents s'inquiètent d'une détérioration irrémédiable du système de R&D qui, s'ajoutant au gel des moyens humains, conduira [l'Espagne] à manquer le train du développement technologique ».

De même, les présidents dénoncent les « effets de l'endettement des communautés autonomes » et de la baisse du financement par les autorités locales qui mènent le système d'enseignement supérieur et de recherche espagnol « à une situation proche de l'asphyxie économique et pourrait causer des dégâts irréversibles » avec une perte de qualité « de la recherche scientifique, de la recherche technologique, mais aussi de la formation », au détriment de « l'ensemble de la société ». ●



Université de Séville à vendre : à quand la Giralda ?

SUISSE

# Les chercheurs suisses se rebellent !

→ par Heidi Charvin  
coresponsable du secteur Recherche

Le 2 novembre dernier, se sont tenus à l'université de Lausanne les premiers Etats généraux de la recherche<sup>1</sup>, organisés par ACIDUL<sup>2</sup>. Le SNESUP y était invité pour présenter l'état de la précarité dans l'université française.

Cette invitation fait suite à une prise de conscience progressive par les personnels universitaires suisses de la dérive que la recherche entraîne sur l'ensemble du fonctionnement universitaire. Bien qu'ancrés depuis plus longtemps que la France dans un processus de compétitivité<sup>3</sup>

(les appels à projet du Fonds National Suisse existent depuis 1952), peu de chercheurs suisses avaient ouvertement manifesté le mal-être progressivement installé.

Or, ces Etats généraux actent des cahiers de doléances dont la teneur est résumée en cinq points synthétisant les tensions au sein des établissements suisses : la précarisation pécuniaire et temporelle, le productivisme dans les publications, la hiérarchie mandarinale dans les universités, le désinvestissement de l'enseignement et le détournement du sens de la recherche. Les interventions successives ont montré la convergence européenne des préoccupations. A l'issue de la rencontre, les chercheurs ont convenu que la détérioration des conditions de travail des titulaires et précaires

appelait à développer des stratégies de résistance active et passive pour remettre en place une « université démocratique, publique, créative et critique ». La France est présentée comme offrant un des niveaux les plus avancés de l'organisation de la résistance et il est attendu, notamment du SNESUP, un rôle unificateur des actions de résistance européenne ! À quand les Etats généraux européens ? ●

(1) <http://www3.unil.ch/wpmu/acidul/etats-generaux-de-la-recherche>  
 (2) ACIDUL : Association du Corps Intermédiaire et des Doctorants de l'Université de Lausanne.  
 (3) Benninghoff Martin & Leresche Jean-Philippe (2003). *La recherche, affaire d'état. Enjeux et luttes d'une politique fédérale des sciences*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.



# ENTRETIEN AVEC Jean-Pierre Kahane

**Membre de l'Académie des Sciences**

Un parcours de scientifique éminent et de militant, commencé en 1946, avec parmi bien d'autres, les fonctions de secrétaire général du SNESUP, de président d'université (Paris II Sud) et une vive attention aux enjeux de l'enseignement.

**Peux-tu évoquer quelques aspects croisés de ton parcours d'universitaire et de militant, en insistant peut-être sur ce qui est le moins connu ?**

Je vais tenter mais c'est toute une histoire. Quand j'ai été reçu rue d'Ulm en 1946, le syndicat des élèves était le SNES, partie de la FEN qui était une fédération de la CGT; j'y ai adhéré et fait adhérer, et le succès principal, dont j'ai bénéficié, a été la transformation du pécule en traitement de fonctionnaire stagiaire. En même temps j'ai adhéré au PCF. L'année suivante, je me suis trouvé « président » le groupe d'études de calcul différentiel et intégral (CDD), en vérité jouer le rôle de moniteur, et ce sont les étudiants qui m'ont appris le métier; l'UNEF groupait les fédérations de groupes d'études, j'étais donc un petit rouage de l'UNEF. Pendant mes études a eu lieu le craquement syndical, la création de FO, la séparation de la FEN et de la CGT. J'ai été recruté comme stagiaire au CNRS juste après l'agrégation, heureux temps pour les jeunes! Tout en préparant ma thèse et en militant au syndicat de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, comme trésorier de la section (excellente responsabilité pour les contacts), j'assurais une partie des travaux pratiques du certificat de CDI, en parallèle avec Georges Poitou et Marie-Hélène Schwartz, qui vient de décéder et dont je salue la mémoire; il m'est même arrivé de faire cours à la place du professeur, Georges Valiron; les vieux faisaient confiance aux jeunes.

Comme jeune, j'ai été élu au comité national de la recherche scientifique, dans la section de mathématiques, avec François Bruhat; à l'époque, l'informatique pointait son nez dans les centres de calcul, mais elle n'a été intégrée comme telle au CNRS, dans la section de mathématiques, sous l'influence de Jacques-Louis Lions, qu'à la fin des années 60; bizarrement, les probabilités n'étaient pas du ressort de la section de mathématiques, et j'ai été un témoin actif de leur développement universitaire, spectaculaire aujourd'hui.



© DRF

Fondamentalement, la perspective politique du mouvement social me paraît être l'appropriation collective de tous les moyens de production et d'échanges de richesses et de services.

**Tu as aussi été un scientifique engagé contre les guerres coloniales avant l'expansion universitaire des années 60.**

Juste après ma thèse, en 1954, j'ai été nommé maître de conférences<sup>(1)</sup> à la Faculté des sciences de Montpellier, où les mathématiques étaient enseignées par 5 professeurs et maîtres de conférences, et un chef de travaux en instance de nomination. Les étudiants étaient excellents, et j'en avais la plus grande part; je les faisais bien travailler, et je travaillais bien. C'était l'époque du MNDS, le mouvement national pour le développement scientifique, de la séparation du syndicat FEN entre SNESUP et SNCS, et des recrutements d'assistants, le début du bouillonnement universitaire. Cependant le bouillonnement principal était en Indochine, puis au Maghreb,

la guerre d'Algérie pointait puis s'établissait, nous étions agités par la guerre et par l'affaire Audin, puis par le putsch des généraux et la prise du pouvoir par de Gaulle, par les actions de l'OAS et la revendication de la paix en Algérie, le militantisme naturel était politique. Mon père m'avait rejoint à Montpellier pour fonder le laboratoire et l'enseignement de biochimie, et il continuait à animer l'Union rationaliste au plan national. Je m'en occupais au plan local, et j'ai donné quelques conférences à l'occasion de la mort d'Einstein et du premier Spoutnik. C'est mon père qui a essayé les plastiquages de l'OAS en 1961, au moment où j'étais nommé à Paris.

L'expansion universitaire des années 60, accompagnée de grandes avancées scientifiques, a été particulièrement sensible en sciences. La Sorbonne éclatait. Orsay, déjà centre de recherche important en physique, devenait une annexe de la faculté des sciences de Paris avant de se créer en 1965 comme nouvelle faculté. J'avais choisi Orsay, la jeunesse et la boue, où tout était à créer, bibliothèque, séminaires, invitations, équipes... et on m'accordait généreusement plus de responsabilités qu'il n'était raisonnable. Je ne vais pas les détailler. J'ai ainsi été le secrétaire général du SNESUP à deux reprises, en 1962 et en 1964, petit syndicat à l'époque, mais en expansion rapide et débordant d'activité, avec des militants merveilleux. Tu connais bien l'un d'eux, Guy Odent.

**Ton histoire ne fait que commencer, mais je veux te poser d'autres questions. Lors d'un Congrès du SNESUP, tu as souligné les apports de l'enseignement à la recherche...**

Les exemples historiques abondent. Si je m'en tiens aux mathématiques, les cours d'analyse de l'École Polytechnique ont été l'occasion pour Cauchy, et plus tard Jordan, de créer des notions nouvelles de grand importance. Les cours à la Sorbonne de Poincaré sur la mécanique céleste, rédigés, ont inspiré et continuent d'inspirer d'innombrables travaux.

Plus modestement, pour moi, l'apport de l'enseignement à la recherche est une expérience vécue. Quand j'étais jeune, faire des exercices à partir de ce que je lisais était un stimulant pour lire des choses nouvelles. À Orsay, c'est en enseignant des rudiments de statistiques aux étudiants en biologie que mon initiation à la statistique a commencé. À un autre niveau, mes cours de troisième cycle ont souvent été un tremplin pour de nouvelles recherches. J'ajoute un mot sur les corrections de copies; je m'étais exercé, étant jeune, inspiré par l'exemple de mon professeur de taupe Perrichet, à corriger les copies de mathématiques vite et bien; je crois que cela m'a considérablement aidé quand j'ai eu à faire des rapports sur des travaux de recherche.

**L'idéologie dominante magnifie le management et met au second plan la culture scientifique et technique: comment intéresser davantage la jeunesse à celle-ci ?**

La jeunesse traverse comme nous tous une période de turbulence. Il y a un courant dominant qui nous mène à l'abîme et une foule de petits tourbillons prometteurs qui, peut-être, vont contribuer à inverser le courant. Parmi ces petits tourbillons, je pense aux activités scientifiques périscolaires qui ont beaucoup de succès, j'en vois constamment des exemples. Cela dit, c'est au niveau scolaire<sup>(2)</sup>, dans les écoles, les collèges, les lycées qu'il faut maintenir et développer un bon enseignement théorique et expérimental. Le travail de laboratoire me paraît essentiel, en mathématiques comme dans les autres sciences.

C'est un sujet sur lequel j'ai eu l'occasion de revenir à de nombreuses reprises.

**Quel rôle le mouvement social peut-il jouer pour une nouvelle donne universitaire et scientifique ?**

Immense question et toute petite réponse. Fondamentalement, la perspective politique du mouvement social me paraît être l'appropriation collective de tous les moyens de production et d'échanges de richesses et de services. Sans attendre, il s'agit en particulier d'une appropriation collective de toutes les connaissances scientifiques. L'enseignement n'est pas la seule voie, mais c'est la voie principale, et cela exige et justifie une extension considérable des enseignements supérieurs. Chacun d'entre nous ne connaît par son travail qu'une petite face de la réalité. Mais ensemble, avec des étudiants nombreux et motivés, nous pouvons avoir prise sur l'ensemble des connaissances humaines. C'est le fondement le plus important du lien entre recherche et enseignement supérieur. Je suis ébloui par les progrès réalisés en biologie ou en mécanique quantique, et je vois aussi que les enjeux sociaux des grandes découvertes sont mal perçus, faute de pouvoir les intégrer à une perspective de progrès social et politique. L'articulation entre les mouvements sociaux et la construction du progrès de l'humanité dans toutes ses dimensions me semble bien, selon ta formule, devoir créer une nouvelle donne universitaire et scientifique.

**Tu as une longue expérience de la vie syndicale, professionnelle et politique.**



**Tu viens d'en montrer la symbiose. Tu as parlé aussi de course à l'abîme, et de petits tourbillons prometteurs. As-tu un avis ou un souhait pour les développements à venir ?**

Oui, bien sûr. On voit aujourd'hui une décomposition de la politique de recherche dans tous les domaines, par le biais d'une paperasserie envahissante d'un côté et le privilège donné aux financements extérieurs de l'autre. En même temps, certains bons scientifiques se livrent à un dénigrement des syndicats actifs, en particulier du SNESUP. Les syndicats et les associations professionnelles les plus sérieuses ont souffert de l'idée qu'au moindre désaccord on s'en va. Cela, c'est le renoncement devant la course à l'abîme. Les petits tourbillons prometteurs, je les vois en particulier dans la renaissance de sections syndicales jeunes et actives, et mon souhait est qu'elles se renforcent et s'élargissent chez les jeunes et les moins jeunes, et qu'elles contribuent à créer un nouveau dynamisme de la recherche et de l'enseignement supérieur en France et dans le monde. Je souhaite au SNESUP de tenir une bonne place dans les luttes à mener et dans les perspectives à ouvrir. ●

*Propos recueillis par Gérard Lauton*

(1) Ce qui correspondait aux fonctions actuelles de professeur des universités. Le corps actuel des maîtres de conférences a été créé en 1984 par intégration des maîtres-assistants et assimilés (NDLR).

(2) Jean-Pierre Kahane a dirigé la Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique (1982-1990) puis en France la Commission de Réflexion sur l'Enseignement des Mathématiques (1999-2001), cf. <http://www.ccstib.fr/Portrait-de-Jean-Pierre-KAHANE,1310.html>. Il a préconisé des démarches fondées sur des activités (Labo de Maths en École) (NDLR).



Énoncés et solutions de problèmes de géométrie (théorème de Pythagore), peut-être copiés d'un traité ou d'un manuel de mathématiques.

# Être cinéaste en Iran

→ par Alain Policar

Dans des conditions difficiles, les meilleurs cinéastes iraniens, Ashgar Farhadi en tête, parviennent à s'adresser à un large public.

Contraint de ruser avec la censure, le cinéma d'auteur iranien a obtenu, avec l'impressionnant succès public de *Une séparation* d'Ashgar Farhadi, une reconnaissance internationale (le film a, entre autres récompenses, obtenu l'Oscar du meilleur film étranger). Occasion d'évoquer les difficultés de la création dans l'Iran d'aujourd'hui et, surtout, d'examiner les raisons de la réussite de Farhadi.

Nombreux sont les spécialistes de l'Iran à évoquer un univers kafkaïen. Il est, en effet, difficile d'anticiper les réactions du pouvoir. Arrêté en 2010, en même temps que Jafar Panahi, Mohammad Rasoulof fait appel et profite de la procédure pour réaliser un long métrage consacré, notamment, au désir

d'exil et au harcèlement politique, film qu'il parvient à envoyer à Cannes. Convoqué par le pouvoir, le jour de la projection, on lui annonce qu'il est libre de quitter le pays ! Dans le même temps, Mojtaba Mirtahmasb, coréalisateur du film de

Jafar Panahi, *Ceci n'est pas un film*, est interpellé à l'aéroport de Téhéran et se voit retirer son passeport. C'est également un sort peu enviable qui a été réservé à une actrice connue, Fatemeh Motamed-Arya, inquiétée par les *pas-daran*, les gardiens de la révolution islamique, et interdite de médias. Difficile de trouver une ligne directrice dans l'attitude des responsables politiques.

Comme le dit Rasoulof, « la mobilisation mondiale en faveur des cinéastes iraniens, doublée des révolutions dans le monde arabe, pousse les autorités à réagir. Sans bien savoir quoi faire ».

## SINGULARITÉ ET UNIVERSALITÉ DE FARHADI

C'est dans ce contexte que s'inscrit le triomphe, en Iran comme à l'étranger, de *Une séparation*. Faut-il considérer que seul l'immense talent de Farhadi lui a permis de surmonter les obstacles (même si le tournage a été interrompu, en raison du soutien de Farhadi à Panahi) qui ont conduit nombre de ses collègues à l'exil ? À notre sens, c'est dans la méthode narrative du metteur en scène que réside une partie de l'explication.



Ashgar Farhadi est né en 1972 à Khomein Shahr près d'Ispahan

Chaque situation (dans ce film-là comme dans les précédents) est, en effet, analysée de multiples points de vue sans véritablement en privilégier aucun. Aussi le cinéaste ne peut-il apparaître comme l'interprète d'une catégorie sociale ou d'un clan politique.

Analyste subtil de la société iranienne, Farhadi parvient à montrer les ressorts intimes de la psychologie humaine, conciliant ainsi idiosyncrasie (les heurts entre tradition et modernité en Iran) et universalité (le couple, la place de l'enfant). Les moyens (paradoxaux ?) de cette conciliation, c'est la grande richesse des dialogues, héritage de son amour originel du théâtre (diplômé d'études théâtrales, avec un mémoire sur Harold Pinter). En outre, son cinéma parle

des inégalités sociales, culturelles et religieuses dans l'Iran d'aujourd'hui. Originaire, dit-il, de la classe moyenne, Farhadi évoque ses conflits quotidiens dans une perspective profondément engagée : « Si vous vivez en Iran, dans un premier temps, vous ne voyez pas la différence de classes, mais si vous regardez plus en profondeur, après un certain temps, vous réalisez qu'il y a bien une sorte de guerre entre les différentes classes. Une guerre d'autant plus dangereuse qu'elle est cachée ». Mais au lieu de prendre parti, le metteur en scène suscite multiples interprétations selon la sensibilité du spectateur. Farhadi ne guide jamais celui-ci vers un dénouement univoque, n'hésitant pas à le contraindre à en écrire l'épilogue. Ce parti pris est revendiqué : « Il me semble que le cinéma dans lequel le réalisateur impose sa vision des personnages est aujourd'hui dépassé. Plutôt que de faire passer un message, mon intention est de susciter des interrogations ». Cette volonté s'exprime non dans la théorisation mais dans l'émotion. Comme l'a remarquablement synthétisé un critique iranien, le cinéma de Farhadi, c'est Hitchcock, du point de vue du rythme, et Kiarostami, sur le plan de la structure. On peut ajouter que son attention au poids des sentiments et à leur expression n'est pas sans évoquer Bergman, tout particulièrement par l'extrême attention aux visages.

Désormais installé en France avec sa femme et ses deux enfants, à l'invitation de son producteur, il vient de commencer un nouveau tournage avec Bérénice Béjo et Tahar Rahim. ●

▼  
Analyste subtil  
de la société iranienne,  
Farhadi parvient à montrer  
les ressorts intimes  
de la psychologie humaine.  
▲



## FILMOGRAPHIE

- *Danse dans la poussière* (2003) (non distribué en France)
- *Les enfants de Belle Ville* (2004)
- *La fête du feu* (2006)
- *À propos d'Elly* (2009)
- *Une séparation* (2011)

# Bilan et perspectives

→ par Marc Champesme, *trésorier national*

La CA du 13 décembre 2012 a approuvé les comptes 2011/2012 et le budget présenté pour 2012/2013. Deuxième exercice comptable conduit dans le cadre du respect des nouvelles règles de « transparences financières des organisations syndicales » introduites par la loi sur la « rénovation du dialogue social », le bon déroulement de cet exercice 2011/2012 n'aurait pu avoir lieu sans le travail considérable accompli par Maurice Zattara, dont la disparition brutale en février dernier nous a tous profondément affectés. Pour la deuxième fois aussi, les comptes du SNESUP vont faire l'objet d'un examen par notre commissaire aux comptes, dont le rapport et l'avis seront soumis à la CA de février prochain puis publiés au journal officiel.

Côté recettes, il convient de rappeler que 98 % des ressources du syndicat sont issues des cotisations des adhérents, les 2 % restant provenant des publicités paraissant dans nos publications. Côté dépenses, le premier poste (40 %) est

consacré à la rémunération (cotisations sociales comprises) du travail indispensable de secrétariat des secteurs réalisé par les huit salariées du SNESUP, viennent ensuite (pour 22 %) les dépenses occasionnées par les nombreuses réunions organisées (stages de formation syndicale, réunions de concertation et d'information des responsables de sections syndicales, de nos élus CNU, CoNRS, CA/CS/CEVU/CT, congrès, rencontres avec nos partenaires étrangers, réunions d'instances nationales...), puis, pour 12 %, celles liées à la communication (mensuel, FDM, VRS, site internet...) et pour 11 % les cotisations versées aux organisations nationales et internationales auxquelles nous sommes affiliés. À cela s'ajoute près de 57 000 € (soit 4 % de nos dépenses) consacrés à l'assistance juridique syndicale, qui nous permettent de bénéficier des conseils d'avocats et, le cas échéant, d'intenter des actions en justice, aussi bien pour défendre des collègues que pour combattre ou faire res-

pecter des dispositions réglementaires locales ou nationales.

Une légère augmentation du montant des cotisations perçues accompagnée de dépenses inférieures aux prévisions nous a permis de terminer l'exercice budgétaire avec un excédent que le budget 2012/2013 prévoit d'affecter à des dépenses d'investissement importantes pour le fonctionnement du syndicat, notamment la réalisation d'un nouveau logiciel de gestion du fichier des syndiqués. Ce nouveau logiciel qui, à court terme, permettra une simplification du travail des secteurs vie syndicale et trésorerie devrait permettre à plus long terme la mise en œuvre de fonctionnalités attendues de longue date par de nombreux syndiqués, comme la consultation et la rectification en ligne directement par chaque syndiqué de ses données individuelles ou le paiement en ligne des cotisations syndicales. ●

## CONGRÈS FSU 2013

# De quelques enjeux importants...

→ par Michelle Lauton, *secrétaire nationale*

Le congrès FSU s'ouvrira dans quelques semaines à Poitiers. Une délégation plurielle (14 Action Syndicale, 7 EE-PSO, 2 Émancipation) y sera présente pour intervenir dans les débats. Les Congrès départementaux de la FSU qui se déroulent depuis mi-décembre jusqu'à fin janvier sont l'occasion de débattre des textes préparatoires. Il est important que le SNESUP y soit présent.

Les représentants du SNESUP y défendent les propositions du SNESUP concernant notre secteur d'activités et les revendications à porter par la FSU. C'est notamment le cas pour les restructurations en cours et la pseudo « excellence » (regroupement d'universités, Idex, etc.), la loi sur l'École – qui a reçu un avis négatif en CNESER – avec ses conséquences sur la formation des enseignants et les nouvelles structures de formation (ESPE), les risques de la régionalisation, l'insuffisance de la loi Sauvadet de résorption de la précarité, la préparation d'une nouvelle loi sur l'Enseignement et la Recherche permettant la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, le lien enseignement-recherche

dès l'accès aux études supérieures, des aides pour les étudiants et des prérecretements pour les futurs enseignants... Il faut aussi qu'émerge fortement la nécessité de rompre avec les politiques antérieures en matière d'emplois, de salaires et de carrières.

Nous devons aussi prendre part aux débats de société : droit à la santé pour tous, refus de l'homophobie, accueil des étrangers et droits afférents, questions énergétiques, développement durable... Dans ce cadre, les universitaires peuvent apporter leur regard sur les questions de l'égalité homme-femme, et contribuer à modifier la représentation des femmes véhiculée par les médias. Des questions majeures comme le fonctionnement de la FSU seront aussi au cœur du débat. Quel(s) rôle(s) pour les diverses composantes de la FSU : les syndicats nationaux, les sections départementales et les tendances ? Ainsi, le SNESUP a appelé à rejeter la modification des statuts proposée par le SNES, qui vise à abaisser la majorité qualifiée de 70 % à 50 %, ce qui favoriserait les gros syndicats. ●



### Disparition de Roger Fourme

Roger Fourme, professeur émérite, est décédé d'une crise cardiaque le 24 décembre 2012. Il

avait 71 ans. Militant de toujours du SNESUP, il a en particulier joué un rôle actif dans les conseils de Paris-Sud et fut vicedoyen du centre d'Orsay dans la deuxième moitié des années 80.

Son nom dans cette période reste attaché à la réforme du premier cycle où furent mis en place pour les premières années de DEUG des cours-TD intégrés et un semestre de remise à niveau pour les étudiants en échec. Cette réforme permit à l'époque une amélioration notable du taux de réussite.

Ses travaux scientifiques de cristallographie étaient réputés et il fut un des premiers à utiliser le rayonnement synchrotron pour la détermination de structures. Si SOLEIL voit le jour sur le plateau de Saclay en 2001, c'est grâce à l'implication de femmes et d'hommes comme lui. Il a su convaincre scientifiques et politiques de l'intérêt pour la communauté scientifique et le pays de ce grand équipement dont il devint ensuite directeur scientifique.

Ces dernières années, il a joué un rôle important d'alerte pour que l'opération Paris-Saclay ne soit pas le vecteur d'un affaiblissement structurel de l'université et du CNRS ainsi que de leurs possibilités de remplir leurs missions.

UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ  
CONFIANCE  
ENGAGEMENT  
ENTRAÏDE



**La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité**

et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture  
la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.

Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement  
Supérieur et Recherche est à votre disposition.  
Coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture